

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DU 30 AVRIL 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**PRESENTATION DES CONCLUSIONS DES TRAVAUX DE LA
COMMISSION AD HOC RELATIVE A L'ETUDE DE LA
FAISABILITE D'UN REVENU DE BASE ET A LA
POSSIBILITE D'EN EXPERIMENTER LA MISE EN ŒUVRE
EN CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

RAPPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA

Ogettu : Présentation des conclusions des travaux de la commission ad hoc relative à l'étude de la faisabilité d'un revenu de base et à la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse.

U rivenutu universale in Corsica

INTRODUCTION

La crise sanitaire que traverse la planète entière a ravivé la discussion sur l'opportunité de mettre en place un revenu universel. Les responsables de plusieurs pays ont lancé dans l'urgence de la situation, le débat sur ce sujet notamment en Allemagne, au Royaume uni ou en Espagne.

Le revenu universel en débat à l'Assemblée de Corse

En Corse, ce débat est ouvert depuis 2017. Suivant les conclusions de la mission d'information du Sénat en 2016, le revenu universel semblait être une piste à explorer comme une réponse possible aux défis qui se posaient : lutte contre la pauvreté, justice sociale, construction d'un modèle de société, impact de la transition technologique sur le travail et sur l'emploi.

Ainsi, par délibération 17/017 du 27 janvier 2017, l'Assemblée de Corse décidait d'engager une démarche de réflexion autour du concept de revenu universel, en créant la commission ad hoc chargée d'en étudier les avantages éventuels ainsi que les conditions de sa faisabilité en Corse. La commission avait été reconduite en 2018 à la suite de la création de la Collectivité de Corse.

Temps fort de sa réflexion, la commission ad hoc a organisé le 12 octobre 2017, une table ronde sur le thème de « l'avenir du travail » qui mettait en lumière l'utilité du

revenu universel pour faire face aux défis futurs. La commission s'était appuyée sur les prévisions de l'OCDE qui, dans un rapport publié en avril 2019, estimait que dans les vingt prochaines années, la robotisation devait provoquer la disparition de 14 % des emplois et la transformation de 31% des postes de travail. L'organisation internationale pressentait également la polarisation du marché du travail entre les emplois peu qualifiés et peu rémunérés d'un côté et les postes très qualifiés d'un autre, les emplois moyennement qualifiés étant en net recul.

Après avoir consulté plusieurs experts internationaux, au Québec, en Allemagne, au Royaume Uni, en France, notamment Gaspard Koenig, et pris contact avec les départements français qui s'étaient engagés dans une démarche comparable, la commission a fait appel à l'assistance technique d'un spécialiste reconnu du sujet, Marc de Basquiat. Président de l'A.I.R.E., celui-ci a animé au cours de l'année 2019 avec les représentants de tous les groupes de l'Assemblée, une réflexion tendant à élaborer une solution technique adaptée à la situation insulaire. Des échanges ont pu notamment avoir lieu, en commission et en ateliers, avec les élus, les fiscalistes et les économistes ainsi que les responsables des caisses et services ayant à intervenir en matière de *minima* sociaux. Ces échanges ont permis d'assigner au revenu universel l'objectif de pallier d'une part les effets d'une société de plus en plus inégalitaire, et d'autre part les dysfonctionnements du système de redistribution.

Il convient de souligner particulièrement la qualité des travaux des ateliers. Ils ont été menés dans un esprit de co-construction. Les participants ont élaboré au fil de leurs interactions, des scénarios pour aboutir à une solution consensuelle. Chacun a été conduit, malgré des points de vue différents au départ sur le revenu universel, à travailler ensemble pour définir un point de vue partagé. Ce dernier fait l'objet du compte-rendu que vous trouverez à la suite de la présente introduction.

Le projet de la commission ad hoc

Un projet techniquement avancé était en cours de finalisation ces derniers mois. Le groupe de travail réuni entre mai et septembre 2019 a validé le principe d'un mécanisme fiscal qui se substituerait avantageusement aux prestations sociales telles que le RSA et la Prime d'Activité.

Ce projet abouti était basé sur l'hypothèse d'un revenu de 500 € mensuels. Nous convenons tous que c'est une somme insuffisante pour assurer une vie décente. Dans l'esprit du revenu universel, le montant devrait être suffisant pour échapper à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Cela signifie que ce revenu devrait être au moins égal au seuil de pauvreté, soit autour de 1 000 euros, objectif qu'il conviendra de poursuivre dans l'avenir. Toutefois, se pose ici la question de la faisabilité immédiate du dispositif, compte tenu notamment de l'urgence. Aussi, vous est proposé

aujourd'hui de franchir un premier pas à travers l'adoption d'un mécanisme dont la faisabilité et la robustesse ne sont pas sérieusement discutables. Par ailleurs, sa souplesse et son adaptabilité permettront de redonner la main au politique pour ajuster le revenu, en fonction de l'évolution des besoins et des ressources.

Quelques temps avant la crise sanitaire actuelle, ce projet en était arrivé à la phase de détermination du budget à mobiliser pour mettre en place l'expérimentation en Corse, grâce à un outil de microsimulation s'appuyant sur une base créée à partir des données de l'INSEE et de la DGFIP (cf. compte-rendu d'activité de la commission ad hoc).

Revenu universel et crise sanitaire

C'est en l'état de cette démarche en cours, qu'est survenue la crise sanitaire actuelle. Nous en ignorons les effets à moyen et long termes mais nous pouvons d'ores et déjà en mesurer les conséquences immédiates en Corse comme dans plusieurs pays, notamment européens.

Le confinement contraint à l'inactivité les commerçants, les salariés des entreprises, les ouvriers, les artisans qui ne rechignent pourtant pas à travailler. Il prive de revenus et de tout moyen de subsistance, pour une durée indéterminée, nombre de personnes et de familles. Sa fin aura lieu de manière progressive et un retour à la « normale » n'interviendra pas avant plusieurs mois.

La saison touristique 2020, qui devait commencer alors que le confinement était mis en place, semble fortement compromise. Il paraît plus que probable que cette saison ne se déroulera pas dans des conditions normales tant les incertitudes sont nombreuses. Il paraît illusoire de penser que les problèmes d'un secteur qui pèse directement et à lui seul 31% du PIB de la Corse, n'auront pas des répercussions sur le reste de l'économie insulaire.

Le confinement aura des impacts sur l'emploi. Selon ces chiffres fournis par la préfecture de Corse, 36 000 personnes sont au chômage partiel à l'heure où nous nous réunissons. D'après l'INSEE (Insee Dossier Corse n°12 - Décembre 2018, page 27) la Corse comptait au 31 décembre 2016, 106 142 salariés dont 47% dans l'administration publique, soit environ 56 000 dans le secteur privé. Le commerce employait 16 000 salariés travaillant majoritairement dans le commerce de détail. Le chômage partiel toucherait donc aujourd'hui plus d'un salarié sur deux du secteur privé alors que la moyenne en France est de plus d'un salarié du secteur privé sur trois. Si l'on s'ajoute à ces chiffres, l'inactivité contrainte des emplois non-salariés (au nombre de 19 136), l'incertitude qui pèse sur les emplois saisonniers, nombre de

remplaçants et d'étudiants qui ne trouveront pas d'emplois cet été, l'évolution de la situation sociale en Corse est très préoccupante.

Les systèmes actuels de protection sociale dont de nombreux acteurs dénoncent habituellement la complexité, ne sont pas assez souples pour s'adapter à une évolution rapide de la situation. Il aura fallu attendre, par exemple, l'ordonnance du 25 mars 2020 prise en application de l'article 11 de la loi du 23 mars 2020, pour prolonger les droits du RSA jusqu'au 31 mai.

Enfin, la crise sanitaire met en lumière les inégalités au travail et dans l'exposition au virus. Le confinement n'est supportable que parce que certains emplois permettent à la société de tenir (éboueurs, caissières, magasiniers, livreurs). Emplois qui en temps « normal » sont soit peu reconnus soit mal rémunérés (infirmiers, pompiers, aides à la personne).

Avant la crise les réticences à l'instauration d'un revenu de base reposaient sur deux arguments principaux : l'assistanat et le coût, arguments qui tombent à cause de l'urgence COVID.

En effet, le confinement implique que la majorité des revenus de la population n'est plus la contrepartie d'aucun travail effectif (pensions de retraite, revenus du patrimoine ou de solidarité, chômage partiel). De surcroît, la période met au jour les engagements bénévoles des uns, le volontariat des autres, qui n'ont parfois aucun rapport avec l'activité pour laquelle ils perçoivent une rémunération pendant le confinement. Le lien de cause à effet entre la rémunération, l'emploi et le travail n'existe plus. En ces temps de crise l'Etat ne fait donc pas de « l'assistanat », mais il assure à chaque habitant un logement, un minimum de revenu pour payer sa consommation de subsistance, l'accès au système de santé et l'éducation. Mal assumée en temps normal, la sécurité du revenu est devenue une exigence sociale et un impératif économique.

En 2019, Monsieur de Basquiat estimait que la mise en place du revenu universel à 500 € en France, coûterait environ 25 milliards d'euros – environ 1 % du PIB. Lorsqu'adviendra l'heure du bilan financier de la crise, il conviendra de comparer les coûts et les gains du système actuel et ceux du revenu universel.

Révélaient les fragilités du système économique et social actuel, la crise elle-même induira ses propres surcoûts. Elle fera augmenter la masse des allocations, des aides exceptionnelles et des prestations sociales. Dans le même temps, elle fera baisser le montant des dotations ainsi que celui des recettes fiscales, notamment pour les collectivités. Ce qui aurait pu paraître coûteux à un moment donné, pourrait s'avérer être plus avantageux à long terme.

Revenu universel et nouveau projet social

La crise du COVID-19, fait partie de ces ruptures qui jalonnent l'histoire de l'humanité. Ces ruptures sont toujours doubles : elles sont à la fois destructrices et porteuses d'avenir.

La peste noire de 1348 révéla la compassion des uns, l'avidité ou l'égoïsme des autres, décima près de la moitié de la population européenne et déboucha pourtant sur la Renaissance ainsi que sur la Réforme. Après la Seconde Guerre mondiale et ses destructions, une nouvelle société fut bâtie. Basée sur la consommation de masse et bien qu'imparfaite à plusieurs égards, cette société permit l'amélioration des conditions de vie de millions d'êtres humains, particulièrement en Europe.

La crise sanitaire actuelle est exceptionnelle par sa nature, sa fulgurance et son ampleur. Elle intervient alors que les niveaux de connaissances scientifiques, de diffusion de l'information, d'amplification des phénomènes, d'accélération du temps, de rapidité de propagation des virus, de circulation des personnes, de richesses jamais atteints. Elle est advenue dans un contexte d'épuisement des ressources de la planète, du réchauffement climatique, de l'accentuation des inégalités, des discours démagogiques qui se développent toujours dans une telle situation, d'une prépondérance de la technocratie sur la politique, d'un capitalisme débridé qui n'a tiré aucune leçon des erreurs de 2008.

Philosophes, économistes, intellectuels, scientifiques, sociologues, nombreux sont ceux qui avertissent depuis des décennies sur les menaces qui pèsent sur l'humanité. Ces menaces deviendront irréversibles, si l'on continue à penser et à mener le monde en suivant les règles des fondamentalistes du « marché », en assistant au délitement progressif des liens sociaux et la dégradation continue de la nature.

Le confinement est une expérience inédite. Elle laissera certainement des traces sur nos modes de vie, nos façon de nous déplacer, de voyager, sur les liens sociaux. D'ores et déjà elle nous révèle au moins deux choses : d'une part que nous pouvons vivre dans une certaine sobriété, et d'autre part que l'environnement s'en porte mieux.

Edgar Morin observe que « l'unification techno-économique du globe a créé en même temps qu'une interdépendance généralisée, une communauté de destins sans solidarité »¹. Aussi contradictoire que cela puisse paraître, aussi difficile que puisse être cette période, le confinement est l'occasion de repenser une nouvelle donne sociale en affirmant un certain nombre de principes. Celui de commune humanité qui s'oppose à toutes les discriminations. Le principe selon lequel la première richesse pour les humains est celle des rapports sociaux qu'ils entretiennent, la richesse de la

¹ Libération Samedi 28 et Dimanche 29 Mars 2020.

convivance. Chaque humain a droit à être reconnu dans sa singularité. Enfin «s'opposer sans se massacrer» comme le disait Marcel Mauss, en prenant soin de la nature et de notre espèce.

Porté par des courants aux généalogies idéologiques et aux projets politiques différents, le revenu universel est l'un des instruments de ce « New Deal civilisationnel » auquel nous invite à réfléchir Edgar Morin². Si trois grandes traditions revendiquent des motivations différentes à son instauration, il n'est pas contradictoire de lui reconnaître à la fois toutes les vertus avancées par ces différents courants politiques et philosophiques : l'égalité entre les personnes et la même dignité de leurs conditions d'existence, la liberté de choix de leurs activités comme condition de leur épanouissement personnel, la solidarité des bien-portants envers les plus démunis.

Les travaux de la commission ad hoc ont abouti à une proposition réaliste et robuste, sur un sujet, le revenu universel, qui du fait de la crise sanitaire, est plus que jamais pertinent.

Il convient de tirer parti de l'avance que nous avons prise en termes de réflexion, pour passer le plus vite possible à l'action. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que la commission ad hoc soit réunie sans tarder en présence de Marc de Basquiat afin de faire un point, sous l'éclairage des travaux déjà réalisés, dans une perspective de mise en œuvre rapide, ce qui suppose une délibération de l'Assemblée de Corse visant à obtenir les moyens juridiques nécessaires pour ce faire. Après débat et vote de l'Assemblée de Corse, le projet de la commission, pour être mis en œuvre, devra faire l'objet d'une demande d'adaptation des textes applicables auprès du gouvernement.

L'objectif de la démarche est double : d'une part, répondre à la situation d'urgence et, d'autre part, instaurer un système protecteur et évolutif pour l'avenir.

La réunion de la commission ad hoc du 9 avril 2020 a permis de vérifier le consensus politique qui s'était dessiné au cours des travaux de ces derniers mois et qui a conduit au rapport qui vous est présenté.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer

² Pour une politique de civilisation, Arléa, Paris, 2008, p. 67. (Texte déjà publié en 1997 dans : Sami Naïr et Edgar Morin, Une politique de civilisation).

U rivenutu universale in Corsica

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE

Commission ad hoc relative à l'étude de la faisabilité d'un revenu de base et à la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse.
avril 2020

1 Déroulement des travaux de la commission ad hoc

A/ Les délibérations de l'Assemblée de Corse

- ❖ AC 17/017 du 27 janvier 2017 portant création d'une commission ad hoc relative à l'étude de la faisabilité d'un revenu de base et à la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse.
- ❖ AC 17/188 du 30 juin 2017 actant la prolongation de la commission ad hoc relative à l'étude de la faisabilité d'un revenu de base et à la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse.
- ❖ AC 18/032 du 2 février 2018 portant création d'une commission ad hoc relative à l'étude de la faisabilité d'un revenu de base et à la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Collectivité de Corse

B/ Les réunions de la commission ad hoc

- ❖ 17 mars 2017. Ordre du jour : point sur la précarité et les prestations sociales en Corse, en replaçant celles-ci dans leur contexte démographique, économique et de pauvreté monétaire. INSSE et CAF.
- ❖ 26 juin 2017. Ordre du jour : audition de Monsieur Marc de Basquiat.
- ❖ 18 mai 2018. Ordre du jour : présentation par Mme Greslard-Nédélec et M. Duverger des initiatives et travaux du Conseil Départemental de La Gironde.

❖ 20 juin 2018. Ordre du jour : auditions en visioconférence de différents experts du revenu universel dans le monde. M. Gaspard Koenig (présent à Aiacciu), M. Steven Strehl en Allemagne, M. Jurgen de De Wispelaere au Chili (expérimentation menée en Finlande), Mme Dorothee Boccanfuso au Québec.

❖ 9 avril 2020. Ordre du jour : présentation des avancées et des conclusions des travaux de la commission.

C/ La mission d'assistance technique avril 2019

❖ Le choix de Monsieur de Basquiat.

- Le parcours universitaire : une thèse de doctorat de l'Université d'Aix-Marseille en économie qui a apporté la démonstration de la faisabilité technique d'une allocation universelle en France ;

- L'expérience professionnelle, en tant que directeur de projets de transformation complexes;

- L'implication depuis 12 ans pour expliciter la forme concrète que pourrait prendre le revenu d'existence en France, notamment grâce à ses publications : divers articles et livres dont « LIBER, un revenu de liberté pour tous » (2014 et 2017) en partenariat avec le philosophe Gaspard Koenig, le dernier ouvrage publié dans le cadre de l'AIRE étant dédié à la réforme nécessaire des prestations familiales ;

- L'engagement dans de l'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence (AIRE), dont il est président depuis 2014 et en tant que fondateur du Mouvement Français pour un Revenu de Base (MFRB) qui rassemble aujourd'hui un nombre important de militants ;

- La reconnaissance comme expert au sein du réseau BIEN (Basic Income Earth Network).

❖ La description de la mission :

1. animer des ateliers de travail avec une « équipe projet » réduite, émanation de la commission ad hoc, associant également les partenaires habituels comme les CAF, la MSA, le CESEC, l'Université de Corse, experts fiscalistes

2. fournir un support pédagogique sur le projet, autant que de besoin, auprès des diverses instances impliquées en Corse.

3. participer à l'élaboration du rapport conclusif de la commission ad hoc en formulant des propositions d'adaptations concrètes, scientifiquement robustes, soutenables financièrement et innovantes socialement, qui seraient soumises à l'approbation de l'Assemblée de Corse et pourraient éventuellement ouvrir sur une expérimentation en Corse.

2 Une série d'ateliers de travail pour analyser un projet complexe

Le processus de co-construction mis en œuvre dans les cinq ateliers a permis d'aboutir à l'élaboration d'une solution partagée.

2.1 Réunion de lancement – 22 mai 2019

La commission ad hoc relative à l'étude de faisabilité d'un revenu de base et à la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse, s'est réunie le 22 mai 2019 à l'Hôtel de l'Assemblée à Ajaccio, sous la présidence du Président de l'Assemblée de Corse, afin de valider le déroulement de la mission d'assistance technique apportée par M. Marc de Basquiat, économiste pour la société StepLine Conseil, Président de l'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence (A.I.R.E.).

Son intervention intitulée : « Expérimenter un revenu universel en Corse », a montré pourquoi il serait compliqué de proposer l'expérimentation d'un dispositif qui comporterait toutes les caractéristiques d'un revenu universel. Néanmoins, un travail plus approfondi, avec la participation de toutes les expertises de la Commission et des institutions intéressées devrait permettre de définir collégialement un projet concret, dont les bénéfices seront explicités. Ce projet s'est déroulé en plusieurs ateliers, entre mai et septembre 2019. Les travaux techniques nécessaires ont été réalisés dans les intervalles par M. Marc de Basquiat.

La réunion de lancement, le 22 mai, a permis de rappeler la cible théorique, diverses expériences internationales et les difficultés à adresser par le groupe de travail.

2.2 Analyse du système socio-fiscal actuel – 4 juin 2019

Pour le premier atelier de travail, les 12 participants se sont attachés à identifier les inconvénients du système socio-fiscal actuel, afin d'étudier dans une phase ultérieure dans quelle mesure le concept de revenu universel peut constituer un progrès. A partir d'une liste de 73 constats, le vote et la réflexion commune ont fait émerger 10 formulations qui ont servi ensuite de critères pour la solution à proposer.

1. ***On craint une évolution de la société vers un capitalisme ultra-libéral.*** *L'ascenseur social est bloqué. Il faut choisir entre un modèle ultra-libéral ou du « care », où tout le monde peut trouver sa place.*
2. ***Notre système est confronté à un problème de financement et de gouvernance.*** *Les aides publiques diminuent par la pression budgétaire. La multiplicité*

des gouvernances (Etat, Collectivité, EPCI...) complique la vie des citoyens et la décision publique.

3. **On assiste à une accentuation des inégalités dans la population.** La précarité est forte en Corse – avec une personne sur cinq sous le seuil de pauvreté (même si cet indicateur est obsolète) – causée en partie par la saisonnalité de beaucoup d'activités.
4. **Les inégalités sont très fortes entre les territoires :** villes, zones rurales, littoral développé...
5. **Le système d'aides sociales est complexe.** L'accès au droit est un problème récurrent pour les populations fragiles, avec un taux élevé de non-recours. Problème des « invisibles ».
6. **Les jeunes sont confrontés à des difficultés sévères pour entrer sur le marché du travail.** L'intervention publique est compliquée dans la « zone aveugle » des 18-26 ans. Forte précarité des étudiants. Exil des jeunes, départ de la matière grise sur le continent ou à l'étranger.
7. **Les chômeurs sont confrontés à des freins à la reprise d'activité,** une difficulté à exercer des choix individuels avec une liberté d'action. On ne gagne pas beaucoup plus avec un travail précaire qu'en bénéficiant des aides sociales. Créer une entreprise est difficile, car il faut assurer sa subsistance durant le lancement de l'activité. Poids de la fiscalité. L'économie parallèle est probablement sous-estimée.
8. **Les plus âgés ont souvent de petites retraites,** heureusement compensées par le lien social et familial (qui a malheureusement tendance à se distendre). Beaucoup de personnes âgées renoncent à demander l'ASPA, de crainte que leurs héritiers perdent la maison de famille.
9. **Le coût de la vie est élevé en Corse,** conséquence de l'insularité dans toutes les strates de l'économie.
10. **Le logement est un problème important.** On n'arrive plus à se loger décemment, sans l'aide de sa famille.

Après cette première réunion de travail, permettant une critique constructive de la situation en cours, l'atelier suivant était totalement créatif, invitant chacun à oublier toutes les contraintes d'implémentation pour rêver à un monde parfait.

2.3 Imaginer la cible idéale – 17 juin 2019

Ce deuxième atelier était organisé dans le format « brainstorming », facilitant l'émergence d'idées, sans frein. Ceci a permis d'établir 10 fiches d'idées répondant aux formulations des dysfonctionnements actuels. Ces idées sont regroupées en deux catégories, selon qu'elles mobilisent ou pas une forme de revenu universel. Il est en effet apparu nécessaire de montrer que le revenu de base n'est pas une « solution miracle », mais que d'autres politiques publiques importantes doivent se développer en complément, afin de répondre au mieux aux besoins de la population.

1 – On craint une évolution de la société vers un capitalisme ultra-libéral.

Qu'y ferait un revenu universel ?

11 – Il donne à chacun sa place dans la société.

12 – On rompt avec la logique de « riches qui font la charité aux pauvres » : chacun a sa part légitime.

13 – C'est une rupture philosophique et morale : tout le monde reçoit, sans contrepartie. C'est un droit, pas un cadeau.

14 – On reconnaît les activités qui ont une valeur sociale / sociétale mais sans rentrée d'argent (non-marchandes).

15 – Le temps libéré peut être mis en œuvre pour des actions très utiles pour la société.

16 – C'est un investissement pour l'avenir, une plus-value pour la société.

17 – Il ne supprimera pas l'ultra-libéralisme, mais le rend supportable.

Autres actions à étudier :

18 – Agir pour débloquent l'ascenseur social, en repensant le système scolaire et l'accès à la culture.

2 – Notre système est confronté à un problème de financement et de gouvernance.

Qu'y ferait un revenu universel ?

21 – Il permet des économies de fonctionnement par la rationalisation de systèmes complexes.

22 – Il induit des économies sur certains budgets dispersés (ex : le soutien public aux artistes d'avant-garde qui n'ont pas de revenu significatif).

23 – Les transferts réalisés ne sont pas perdus pour l'économie, car réinjectés par la consommation.

24 – La gouvernance sera très simple, avec un seul gestionnaire des prélèvements et des versements.

Autres actions à étudier :

25 – Obtenir pour la Corse un statut fiscal qui permet de s'adapter à ses réalités, ses besoins.

26 – Créer un impôt ou une taxe spécifique pour la Corse (s'inspirant éventuellement de ce qui existe Outre-mer / pour d'autres îles françaises).

27 – Créer pour la Corse une banque d'intérêt local.

28 – Diminuer la multiplicité des instances de gouvernance et mieux répartir les responsabilités entre la collectivité territoriale et les autres échelons.

3 – On assiste à une accentuation des inégalités dans la population.

Qu'y ferait un revenu universel ?

31 – Il peut réduire la grande précarité, mais pas supprimer la pauvreté (qui est multifactorielle).

32 – Si son montant est élevé, il peut contribuer à réduire les inégalités.

Autres actions à étudier :

33 – « Mettre le paquet » sur l'éducation, la formation et l'orientation pour réduire les inégalités.

34 – Instaurer un véritable droit à la santé pour tous, pour faire face au coût d'accès à la santé et aux déserts médicaux. Créer un CHU en Corse.

4 – Les inégalités sont très fortes entre les territoires.

Qu'y ferait un revenu universel ?

41 – Versé à toute la population, il peut rendre moins flagrantes les inégalités entre les territoires, les atténuer.

42 – Si son montant est élevé, il peut avoir un effet de réduction des inégalités entre les territoires, induisant un transfert vers les zones moins favorisées.

Autres actions à étudier :

43 – Des bus « services publics » pour apporter la médecine, des services essentiels, voire des activités culturelles, à la population. Organiser des passages réguliers (s'inspirer de la Bolivie).

44 – Développer le numérique dans les territoires (en étant prudent sur la dématérialisation qui exclut certains).

5 – Le système d'aides sociales est complexe.

Qu'y ferait un revenu universel ?

51 – Par son extrême simplicité et son automaticité, et s'il se substitue à suffisamment de mécanismes actuels, il règle le problème d'accès à l'aide sociale (un socle de revenu pour tous).

52 – Il simplifie le travail de l'administration, qui peut se consacrer à la gestion des problèmes sociaux spécifiques.

Autres actions à étudier :

53 – Permettre de rencontrer un interlocuteur physique pour les démarches administratives (guichet unique intelligent).

54 – Eviter les excès d'une dématérialisation de toutes les démarches administratives.

6 – Les jeunes sont confrontés à des difficultés sévères pour entrer sur le marché du travail.

Qu'y ferait un revenu universel ?

61 – Il résout le problème de précarité des jeunes.

62 – Il aide les jeunes à se préparer à entrer sur le marché du travail, en leur offrant un temps de réflexion et de formation ou les moyens d'entreprendre.

63 – Il libère l'énergie et la créativité des jeunes générations.

Autres actions à étudier :

64 – Eviter les décrochages scolaires, en le détectant le plus en amont possible. Parfois, réorienter dès le primaire.

65 – Rendre les études gratuites, quel que soit le niveau d'étude, pour les étudiants vivant en Corse.

66 – Mettre en place des formations adaptées aux besoins du territoire corse.

67 – Développer des secteurs porteurs, d'avenir, pour retenir les jeunes. L'activité en Corse ne doit pas se restreindre au BTP, au tourisme, aux commerces...

7 – Les chômeurs sont confrontés à des freins à la reprise d'activité.

Qu'y ferait un revenu universel ?

71 – Il évite les effets pervers des aides actuelles, qui désincitent à la reprise d'activité.

72 – Il crée un peu de stabilité pendant le temps de réinsertion professionnelle (formation, création d'entreprise...).

73 – Il apporte un peu d'oxygène pendant la période de chômage, permettant de mieux vivre cette phase éprouvante pour les personnes concernées et leurs familles.

Autres actions à étudier :

74 – Alléger les prélèvements fiscaux sur les salaires et les créations d'entreprises.

75 – Utiliser la même logique que celle qui prévaut dans la démarche TZCLD en faveur des chômeurs de longue durée : les entreprises à but d'emploi leur donnent la chance d'exprimer leurs désirs, de mettre en valeur leurs compétences et de se former.

8 – Les plus âgés ont souvent de petites retraites.

Qu'y ferait un revenu universel ?

81 – Il élimine la double conditionnalité de l'ASPA. Actuellement, les personnes âgées sont confrontées à un choix inique : la pauvreté ou perdre l'héritage du pauvre.

82 – Un complément conditionnel serait proposé aux personnes âgées, en sus du socle universel inconditionnel réalisé par le revenu de base.

Autres actions à étudier :

83 – Préserver les conditions de la mobilité (transports) des personnes âgées. En élargir le champ au-delà des plus modestes.

9 – Le coût de la vie est élevé en Corse.

Qu'y ferait un revenu universel ?

91 – Rien, car il n'intervient pas directement sur le coût de la vie.

92 – Mais il peut apporter une forme de compensation, en assurant voire en augmentant le pouvoir d'achat de la population.

93 – Ce soutien n'est pas uniforme, mais dépend des situations individuelles.

Autres actions à étudier :

94 – Mettre en œuvre des transports en commun plus efficaces (urbains et intérieurs).

95 – Favoriser les circuits courts, par le développement et une distribution plus systématique de la production agricole locale.

96 – Etendre à la Corse les exonérations et tarifs réduits de taxes applicables dans d'autres îles françaises (en particulier pour les carburants).

10 – Le logement est un problème important.

Qu'y ferait un revenu universel ?

101 – Le revenu de base n'a pas d'effet direct ni indirect significatif sur l'accès au logement.

Autres actions à étudier :

102 – Justifier d'un statut de résident (pendant 5 ans) avant de pouvoir acheter un bien immobilier en Corse, dans le but de freiner la flambée des prix.

103 – Favoriser l'habitat coopératif (cf. exemples internationaux) pour faire baisser le prix de l'immobilier et réinventer la vie en société.

104 – Exonérer d'impôt les revenus locatifs pour hébergement à l'année, lorsque le niveau des loyers ou revenus est inférieur à certains plafonds.

105 – Encourager l'hébergement de jeunes par des personnes âgées isolées dans leurs villas.

106 – Mettre en place un dispositif de « viager public » : reprise par la collectivité de logements de certaines personnes âgées pour les transformer à terme en logements sociaux.

Même si une moitié des actions identifiées ne sont pas liées directement à la mise en place d'un revenu universel, les faire figurer dans ce rapport permet d'encourager l'Assemblée de Corse à en étudier l'intérêt et la faisabilité.

2.4 Identifier opportunités et obstacles – 2 juillet et 10 septembre 2019

Après l'identification des avantages d'une solution de revenu de base, l'atelier s'est réuni encore deux fois afin d'en déterminer les caractéristiques concrètes. Pour ce faire, M. Marc de Basquiat a préparé et présenter quatre scénarii possibles, très

différents, afin que les participants des ateliers les discutent et les modifient pour répondre au mieux aux objectifs :

- a) **Prélèvement à la source d'un acompte pour l'impôt sur le revenu** calculé ainsi : 30% du revenu imposable (RFR) du mois écoulé moins un crédit d'impôt individuel (493,60 euros en 2020). Les minima sociaux perçus le mois précédent (RSA, ASS, PA, AAH, ASPA...) sont déduits du versement éventuel.
- b) Verser à tous les résidents réguliers en Corse, qui en font la demande entre 25 et 65 ans, **d'une allocation spécifique de chômage individuelle**, d'un montant égal à l'ASS (16,74 euros par jour en 2019), dont on soustrait 100% des allocations chômage et des minima sociaux perçus et 30% des autres revenus.
- c) Un revenu inconditionnel et individuel (493,60 euros en 2020) **pour les personnes âgées du secteur agricole et/ou des territoires ruraux** (périmètre MSA), dont on soustrait 100% de l'ASPA et 30% des autres revenus.
- d) Verser à **chaque jeune de 16 à 25 ans**, résidant en Corse et dont les parents sont domiciliés fiscalement en Corse, la somme forfaitaire de 250 euros par mois plus 120 euros par parent défaillant, dont on soustrait les bourses ainsi que les allocations familiales, l'ASF, l'effet du quotient familial et autres avantages financiers dont bénéficient les parents.

Le premier scénario est le seul qui concernerait l'ensemble de la population (domiciliée fiscalement sur l'île), les trois autres étant des déclinaisons du principe d'inconditionnalité pour une population spécifique (les chômeurs, les administrés des MSA, les jeunes). Les participants des ateliers ont validé à deux reprises le choix du scénario a), qui répond le mieux aux critères définis lors des ateliers précédents. En synthèse, il répond à plusieurs dysfonctionnements et apporte plusieurs solutions :

1 – Il évite une évolution de la société vers un capitalisme ultra-libéral :

11- Il donne à chacun sa place dans la société

12- Rompt avec la logique de « riches qui font la charité aux pauvres » : chacun a sa part légitime

2 – Un problème de financement et de gouvernance :

21- Il permet des économies de fonctionnement par la rationalisation de systèmes complexes

24- La gouvernance sera très simple, avec un seul gestionnaire des prélèvements et des versements

3 – Il diminue les inégalités dans la population :

31- Il peut réduire la grande précarité, mais pas supprimer la pauvreté (qui est multifactorielle)

4 – Il atténue les inégalités entre les territoires :

41- Versé à toute la population, il rend moins flagrantes les inégalités entre les territoires, les atténue

5 – Il remplace un système d'aides sociales complexe :

51- Par son extrême simplicité et son automaticité, et s'il se substitue à suffisamment de mécanismes actuels, il règle le problème d'accès à l'aide sociale (un socle de revenu pour tous)

7 – Il évite aux chômeurs d’être confrontés à des freins à la reprise d’activité :

71- Il évite les effets pervers des aides actuelles, qui désincitent à la reprise d’activité

8 – Il aide les plus âgés qui ont de petites retraites :

81- Il élimine la double conditionnalité de l’ASPA. Actuellement, les personnes âgées sont confrontées à un choix inique : la pauvreté ou perdre l’héritage du pauvre

A l’issue de l’atelier du 10 septembre 2019, un travail plus technique a démarré afin de spécifier la solution technique et en évaluer les impacts micro- et macro-économiques. Dans ce but, et avec la contribution de représentants de l’INSEE, de la DRFiP et de la MSA en Corse, M. Marc de Basquiat a développé un outil de microsimulation spécifique, dont ce rapport présente les premiers résultats.

2.5 Le revenu universel dans le contexte de la crise sanitaire – 9 avril 2020

Compte tenu du contexte économique très inquiétant dû au confinement de la population depuis le 17 mars 2020, l’idée de mettre en place un socle de revenu pour toute la population est d’actualité dans de nombreux pays. Beaucoup de dirigeants ont décidé de verser des aides d’urgence aux millions de familles qui se trouvent du jour au lendemain privées de travail et de revenu. Certains évoquent l’opportunité d’une solution de long terme, par exemple en Espagne. Le Pape François l’également évoqué dans une lettre envoyée aux « Mouvement populaires » le jour de Pâques.

A l’analyse, toutes ces déclarations récentes n’évoquent pas nécessairement un « revenu universel » auquel aurait droit l’intégralité d’un pays. Il s’agit par contre toujours de s’assurer que les plus fragiles de la société bénéficieront d’une garantie de revenu minimal quelles que soient les évolutions de la conjoncture économique.

Cependant, nous avons pu vérifier lors d’une réunion téléphonique avec plusieurs membres de la commission ad hoc que le scénario de revenu universel choisi par notre groupe de travail serait une réponse robuste et efficace dans le contexte de crise que nous connaissons. Pour en apporter la démonstration, M. Marc de Basquiat a mis en ligne un outil de simulation de cas individuels sur le site www.lemodele.fr. Chacun peut ainsi vérifier comment évolueraient les ressources financières de toutes sortes de configurations familiales grâce à la « solution d’urgence pour la crise Covid-19 » qui est une simple déclinaison du scénario défini pour la Corse.

Dans une île dont les activités liées au tourisme sont prépondérantes, la crise économique n’en est probablement qu’à ses débuts. Assurer la subsistance des dizaines de milliers de familles privées de revenus va devenir compliqué. L’approche classique de l’Etat-providence consiste à vérifier, au cas par cas, que chaque demandeur est effectivement privé de ressources avant de calculer une allocation fonction de l’historique de ses revenus antérieurs. D’une part, ce processus est

totallement inadapté à une crise soudaine et probablement longue. D'autre part, ces allocations conditionnelles ont pour effet pervers que le bénéficiaire craint de les perdre s'il retrouve des revenus, et ce d'autant plus s'ils sont incertains, l'encourageant à la passivité ou au travail dissimulé.

Le scénario de référence que nous décrivons ci-après évite tous ces travers, en attribuant par défaut à chacun une allocation d'un montant permettant la survie, dont on déduit très simplement, automatiquement, une ponction fiscale des revenus au fur et à mesure qu'ils sont déclarés (grâce au prélèvement à la source).

3 Un projet concret

À la suite des ateliers tenus entre mai et juillet 2019, M. Marc de Basquiat a rédigé un rapport édité par StepLine Conseil, *Un revenu universel calculé à la source* (stepline.fr/ru-source/). Ce rapport a été présenté pour la première fois lors d'un colloque au Sénat, le 16 septembre 2019, auquel était représentée la Présidence de l'Assemblée de Corse. Ce document précise les modalités techniques de mise en place du scénario de référence, étendu au périmètre de la France. Nous en rappelons ici les caractéristiques principales.

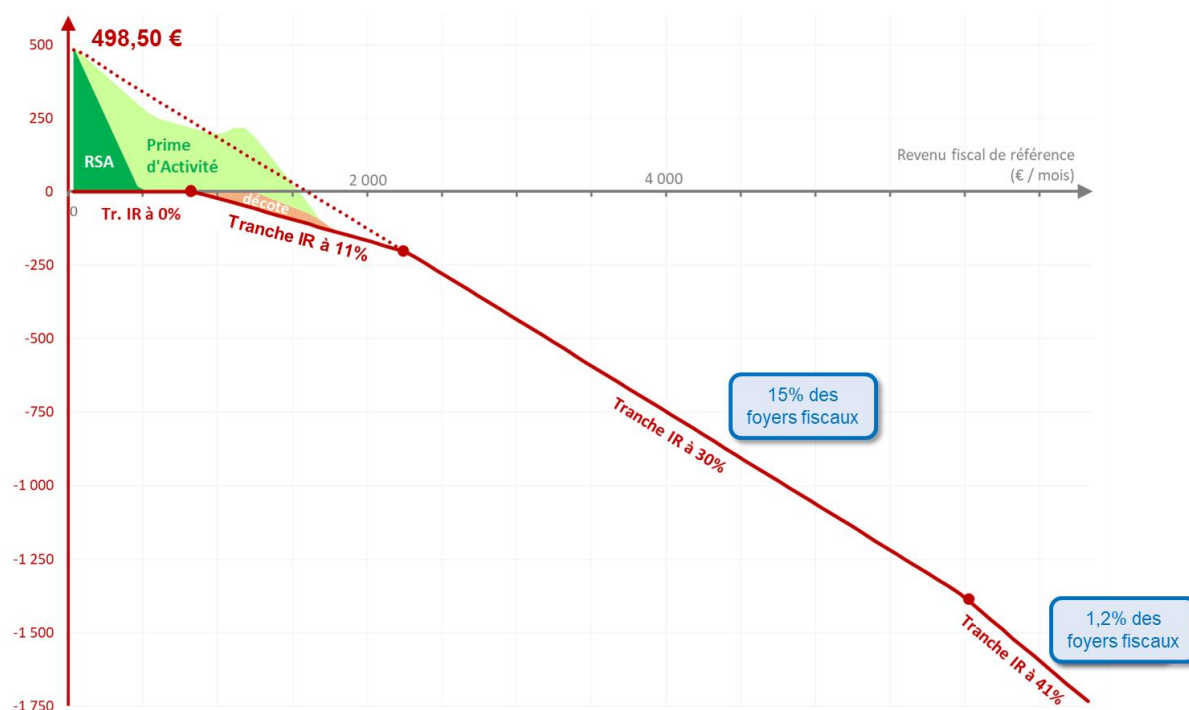
3.1 Un crédit d'impôt individuel calculé dans l'impôt sur le revenu

Le premier élément de compréhension du scénario proposé est le constat – peu intuitif – que le premier outil de redistribution français n'est pas une prestation mais l'impôt progressif sur le revenu. Plus de la moitié de la population ne paie pas cet impôt alors qu'elle perçoit bien des revenus. A l'autre extrême, les 0,2 % de très hauts revenus (au-dessus de 157 806 euros par an pour une personne seule, de 315 612 euros pour un couple) sont soumis à un taux marginal de 45 %. En examinant attentivement les formules de calcul, on découvre l'existence d'un montant forfaitaire individuel qui s'applique aux plus gros contributeurs en masse : les 15 % de la population imposés au taux marginal de 30 %.

Un tableau présenté à la page 327 de la « brochure pratique 2019 » de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) précise la formule de calcul de l'impôt pour les contribuables de la tranche à 30 %. L'impôt est calculé simplement en prenant 30 % de l'ensemble des revenus annuels du foyer fiscal puis soustrayant 5 982 euros pour chaque part (valeur actualisée pour 2020). Ainsi, un couple qui perçoit 60 000 euros de revenus annuels paie : $18\,000 - 5\,982 \times 2 = 6\,036$ euros d'impôt par an.

Depuis l'instauration en janvier 2019 du prélèvement à la source, le calcul de l'impôt est en grande partie mensualisé. Dans le cas présenté ci-dessus, les 60 000 euros de revenus annuels sont équivalents à 5 000 euros par mois. Le terme fixe de 5 982 euros par an devient 498,50 euros par mois. L'impôt mensuel est : $5\,000 \times 30\% - 498,50 = 503$ euros.

Il se trouve que ce montant de 498,50 euros inscrit au cœur de la formule de calcul de l'impôt progressif sur le revenu est pratiquement identique au montant du RSA perçu par une personne seule sans enfant, logée par ses propres moyens ou bénéficiant d'une APL : 497,01 euros par mois. Lorsqu'un bénéficiaire du RSA perçoit des faibles revenus, ils sont déduits du versement de la prestation, mais dans certains cas, la Prime d'activité compense en partie. Tout ceci s'accompagne d'une complexité qu'il n'est pas question de décrire ici. Un graphique permet de mieux comprendre comment les mécanismes s'imbriquent.



La ligne en pointillés rouge figure très exactement le scénario de revenu universel proposé : il s'agit tout simplement de prolonger la règle de calcul de la tranche à 30 % de l'impôt sur le revenu pour tous ceux dont les revenus sont inférieurs.

Bien entendu, le remplacement de nombreux dispositifs compliqués par une règle aussi simple, même si elle est globalement profitable aux revenus les plus bas et relativement neutre pour une partie importante de la population, met en évidence certains cas particuliers. Dans les cas très limités où une perte existerait par rapport

au montant des prestations sociales habituelles, la logique est de prévoir une série de compléments conditionnels. C'est évidemment le cas pour les personnes handicapées qui perçoivent actuellement l'AAH ou les personnes âgées bénéficiaires de l'ASPA : elles pourront toujours demander un « complément handicap » ou un « complément personne âgée » d'environ 400 euros par mois. C'est aussi le cas pour une partie de ceux qui demandent actuellement la Prime d'Activité. Les célibataires dont le salaire est proche du SMIC (figurés par la bosse en vert clair sur le graphique précédent) bénéficient actuellement d'une « bonification » qui dépasse d'une trentaine d'euros le montant figuré par la ligne pointillée. Ceux-ci pourront continuer à demander un « complément activité » qui leur évitera de perdre ces quelques 30 euros dans cette réforme.

3.2 Une règle de calcul simple, unique

De façon concrète, le scénario de « revenu universel fiscal » serait administré totalement par le fisc, grâce à une modification du calcul du « prélèvement à la source » et une adaptation de son processus. L'administration fiscale est depuis 2019 en mesure de collecter chaque mois la quasi-intégralité des informations sur les revenus des particuliers. Ceci est permis par des interfaces informatiques entre le fisc et la plupart des « tiers payeurs » : les entreprises qui versent les salaires, les caisses de retraite les pensions, Pôle Emploi les allocations chômage, etc.

La modification de processus proposée est que les « tiers » ne prélèvent plus l'impôt qu'ils versent ensuite au fisc, mais qu'ils se contentent de lui signaler les montants versés. Par exemple, si l'entreprise CASANOVA SA emploie M. Louis LUCIANI (célibataire sans enfant, sans autre revenu) avec un salaire brut de 2 000 euros, elle verse chaque mois au fisc 37 euros retenus sur la fiche de paie et 1 543 euros au salarié. La proposition est que CASANOVA SA verse 1 580 euros à M. LUCIANI et le signale au fisc.

L'administration fiscale va utiliser cette information pour calculer immédiatement l'impôt mensuel intégrant le revenu universel. Dans l'hypothèse d'un revenu universel de 498,50 euros et d'un taux de 30 % (les paramètres de la tranche actuelle de l'IR), le calcul est : $498,50 - 1\,580 \times 30\% = 24,50$

Dans ce cas, le fisc réalise un virement bancaire immédiat de 24,50 euros vers le compte bancaire de M. Louis LUCIANI. Celui-ci est gagnant dans cette réforme, percevant 24,50 euros au lieu d'être prélevé de 37 euros par l'employeur sur sa paie.

Il faut considérer qu'un quatrième acteur intervient actuellement : la CAF. En effet, compte tenu de son niveau de salaire et de sa situation familiale, M. LUCIANI peut demander à recevoir la Prime d'activité. Après analyse de son dossier, il recevra ainsi 31 euros chaque mois, à condition de renouveler sa demande chaque trimestre.

La proposition de revenu universel supprime la Prime d'activité, ainsi que le RSA et d'autres prestations. Dans notre exemple, M. LUCIANI serait gagnant de $24,50 + 37 - 31 = 30,50$ euros par mois. Par ailleurs, il n'aurait plus aucune démarche à effectuer, son complément de revenu de 24,50 étant calculé et versé automatiquement par l'administration fiscale à partir d'une information communiquée par son employeur.

3.3 Corrige des dysfonctionnements actuels et apporte des solutions

Ce seul exemple suffit à illustrer comment la proposition répond à 4 objectifs identifiés lors des ateliers de la commission ad hoc :

- 12- *Il rompt avec la logique de « riches qui font la charité aux pauvres » : chacun a sa part légitime*
- 21- *Il permet des économies de fonctionnement par la rationalisation de systèmes complexes*
- 24- *La gouvernance sera très simple, avec un seul gestionnaire des prélèvements et des versements*
- 51- *Par son extrême simplicité et son automaticité, et s'il se substitue à suffisamment de mécanismes actuels, il règle le problème d'accès à l'aide sociale (un socle de revenu pour tous)*

Afin d'identifier les autres bénéfices de la proposition, il est nécessaire d'étudier ses impacts plus largement que sur un cas particulier.

4 Un scénario chiffré

L'acceptabilité d'une réforme du système socio-fiscal dépend de deux critères majeurs :

1. Être finançable
2. Minimiser le nombre et l'intensité d'éventuels perdants

L'économiste utilise généralement un outil de microsimulation pour réaliser ces vérifications. Dans le cadre de cette étude, aucun outil n'était directement accessible. C'est pourquoi M. Marc de Basquiat a entrepris de développer une solution sur mesure.

4.1 Méthode : utilisation d'une microsimulation

A défaut de sources directement accessibles, la phase la plus compliquée consiste à créer une base de données représentative de la démographie socio-économique du territoire. En pratique, il s'agissait d'apparier les bases de données INSEE du recensement de la population et des distributions statistiques des revenus déclarés à la DGFIP. Sept opérations informatiques se sont succédé :

1. Extraction, analyse et calage des données INSEE du recensement de la population pour l'année 2016. Identification approchée des foyers fiscaux (définition DGFIP).
2. Extraction, analyse et calage des déclarations fiscales de revenus publiées par la DGFIP (IRCOM) pour l'année 2017. Regroupement en cantons (définition INSEE).
3. Calage des natures de revenus 2018 sur les états 1507M fournis par la DRFiP.
4. Affectation statistique des 8 types de revenus suivant des lois log-normales, ajustés en fonction de la composition des familles et des statistiques (DGFIP) des cantons.
5. Calage d'ensemble sur une année 2020 théorique (hors impact du Covid-19).
6. Calcul des effets individuels des principaux mécanismes fiscaux et sociaux (avec les paramètres correspondant à l'année 2020) remplacés par le scénario de Revenu Universel retenu pour la Corse.
7. Calcul des effets agrégés par déciles de revenus, caractéristiques de la population et géographie (cantons).

Après ces travaux, nous disposons d'une base de données de 165 000 familles raisonnablement représentatives de la population de l'île (en termes de compositions familiales et implantations géographiques), auxquelles est affectée une distribution des revenus cohérente avec les données de l'administration fiscale. Par contre, en l'absence de données détaillées sur les plus hauts revenus, ils sont certainement sous-représentés dans la base de données : quelques dizaines de familles aux revenus exceptionnellement élevés ne sont pas représentées dans la base.

Compte tenu de l'hétérogénéité des sources de données utilisées, une marge d'incertitude de l'ordre de 10 % peut être estimée dans la lecture des résultats.

4.2 Premier résultat : un scénario favorisant les familles modestes

Compte tenu de la taille importante de la base de données, la distribution par déciles de revenus est probablement relativement fiable. Ceci permet de mesurer avec une certaine confiance l'impact redistributif global du scénario de revenu universel en termes de « gagnants » et « perdants » selon l'échelle des revenus. Ceci nous permet également de calculer l'impact budgétaire, le coût brut de la réforme.

Les données sont présentées en euros mensuels par unité de consommation (dans une famille, la première personne compte pour 1, toutes les autres ayant plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants pour 0,3 en dessous de 14 ans). La distribution est calculée par décile de revenu brut global (salaires, allocation chômage, non-salariés, pensions de retraite et alimentaires, revenus du patrimoine foncier et financier) divisé par le nombre d'unités de consommation de chaque famille.

Déciles	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	M€/ an
Revenu brut global / UC	167	554	795	1 013	1 235	1 482	1 772	2 141	2 715	4 386	4 722
Allocations familiales	16	14	12	9	8	8	7	6	4	1	25
Majoration pour âge	2	2	1	1	1	1	1	0	0	0	2
Complément familial	3	3	2	2	1	1	0	0	0	0	3
Alloc. de base de la PAJE	5	4	4	3	3	3	3	0	0	0	8
AAH - Adultes handicapés	67	38	15	2	0	0	0	0	0	0	36
ASPA - Personnes âgées	92	84	23	1	1	0	0	0	0	0	58
ASS - Solidarité spécifique	40	72	66	37	2	0	0	0	0	0	64
RSA - Solidarité active	220	4	0	0	0	0	0	0	0	0	63
Prime d'Activité	48	117	88	61	32	10	0	0	0	0	105
Prime de Fin d'Année	11	5	3	3	1	0	0	0	0	0	6
Somme des prestations	505	342	215	119	49	22	10	7	4	1	370
Impôt sur le revenu	0	0	0	0	-2	-7	-31	-79	-188	-650	-271
Prélèvements sociaux	-2	-5	-8	-11	-15	-21	-26	-31	-38	-43	-58
PFU - Prélèv. forf. unique	-1	-3	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-12	-17
Somme des prélèvements	-4	-8	-11	-16	-22	-34	-64	-118	-235	-705	-347
Revenu disponible / UC	669	889	999	1 116	1 262	1 470	1 719	2 030	2 484	3 683	4 746
Revenu universel / UC	540	567	578	584	589	592	596	596	596	586	1 703
Prélèvement 33% / UC	-55	-183	-262	-334	-408	-489	-585	-707	-896	-1 448	-1 558
Surtaxe (41% / 45%) / UC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-26	-7
Complément handicap	25	7	1	0	0	0	0	0	0	0	9
Complément pers. âgées	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Revenu dispo. avec RU	695	945	1 111	1 263	1 416	1 585	1 784	2 031	2 415	3 499	4 875
Effet de la redistribution	27	57	112	146	154	115	65	1	-69	-184	129
Effet en % du revenu brut	4%	6%	11%	13%	12%	8%	4%	0%	-3%	-5%	

Le tableau ci-dessus montre par sa dernière ligne que les familles du premier décile gagneraient en moyenne 27 euros par mois par la mise en œuvre de la réforme proposée. A l'autre extrême, les 10 % les plus aisés verraient une diminution de l'ordre de 5% de leur revenu disponible. Les familles modestes des déciles 3 à 5 verraient une amélioration notable de leur revenu disponible, un peu plus de 10 %.

Ce premier tableau permet d'ajuster les deux paramètres essentiels de notre scénario. Le coût budgétaire brut est ici de 129 millions d'euros annuels pour la Corse. Selon les capacités budgétaires pouvant être dégagées pour cette réforme, il est possible d'ajuster le niveau du revenu universel. Ici, le revenu universel est de 200 euros en dessous de 14 ans, de 250 euros entre 14 et 25 ans, de 500 euros à partir de 25 ans. Le niveau de prélèvement est fixé à 33 %.

Tous ces paramètres doivent nécessairement faire l'objet d'une délibération démocratique, avec la contrainte impérative de l'équilibre budgétaire.

4.3 Deuxième résultat : une redistribution entre les territoires

Le recensement de la population qui forme le socle de notre microsimulation identifie chaque individu avec un champ « cantville » qui correspond à peu près à un canton. Les bases de données IRCOM de la DGFIP présentent des distributions de revenus au niveau des communes, ce qui permet de reconstituer les « cantville » de l'INSEE. Au prix de quelques appariements plus ou moins hardis, il est possible de synchroniser les données démographiques et économiques.

Le tableau ci-dessous est une reconstitution statistique dont la fiabilité est moins assurée que la distribution précédente, par déciles. On y découvre avec une certaine cohérence que les territoires seraient plus ou moins bénéficiaires de la mise en œuvre de notre scénario.

par Cantons / Villes (en €/UC)	RBG	RD	RU	Diff	%
Bastia (2B99)	1 457	1 508	1 553	45	3%
Bastia-1 (Partiel) (2B01)	2 257	2 097	2 092	-6	0%
Bastia-4 (Partiel) (2B04)	1 821	1 768	1 809	41	2%
Biguglia-Nebbio (2B05)	1 725	1 696	1 747	51	3%
Borgo (2B06)	1 578	1 599	1 639	40	3%
Calvi (2B07)	1 547	1 580	1 610	30	2%
Cap Corse (2B08)	1 748	1 713	1 758	45	3%
Casinca-Fumalto (2B09)	1 521	1 554	1 612	57	4%
Castagniccia (2B10)	1 437	1 486	1 549	63	4%
Corte (2B11)	1 487	1 532	1 545	13	1%
Fiumorbo-Castello (2B12)	1 523	1 559	1 602	43	3%
Ghisonaccia (2B13)	1 356	1 436	1 496	60	4%
Golo-Morosaglia (2B14)	1 475	1 514	1 578	64	4%
L'île-Rousse (2B15)	1 594	1 603	1 652	49	3%
Total Haute Corse	1 712	1 697	1 736	39	2%
Ajaccio (2A98)	1 708	1 695	1 732	37	2%
Ajaccio-5 (Partiel) (2A05)	2 086	1 977	2 000	24	1%
Bavella (Partiel) (2A06)	1 623	1 628	1 676	48	3%
Grand Sud (Partiel) (2A07)	1 583	1 604	1 649	45	3%
Gravona-Prunelli (2A08)	1 838	1 790	1 826	36	2%
Porto-Vecchio (2A99)	1 545	1 575	1 630	55	3%
Sartenais-Valinco (2A09)	1 503	1 536	1 589	53	3%
Sevi-Sorru-Cinarca (2A10)	1 600	1 607	1 657	50	3%
Taravo-Ornano (2A11)	1 881	1 821	1 848	26	1%
Total Haute-Corse	1 555	1 578	1 624	45	3%
TOTAL CORSE	1 628	1 634	1 676	42	3%

Sans surprise, en cohérence avec le tableau précédent, on voit la confirmation que le territoire le plus opulent (Bastia-1) ne verrait en moyenne pas de gain à la mise en œuvre du revenu universel, contrairement à des cantons tels que Golu-Merusaglia, A Castagniccia ou A Ghisonaccia. Le cas d'un canton tel que Purtivechju est plus ambigu, l'appariement des données démographiques et fiscales y étant particulièrement ardu (avec la présence de très nombreuses résidences secondaires).

Globalement, nous lisons ici une confirmation de la réalisation d'un objectif de la démarche :

4 – Il atténue les inégalités entre les territoires :

41- Versé à toute la population, il rend moins flagrantes les inégalités entre les territoires, les atténue

4.4 Troisième résultat : la correction d'incohérence du système actuel

Le troisième tableau distingue l'effet du scénario pour cinq catégories de la population :

- A. Personne seule sans enfant
- B. Couple sans enfant
- C. Parent seul avec enfant(s)
- D. Couples avec enfant(s)
- E. Familles comptant au moins une personne de 65 ans ou plus

Type de famille	A	B	C	D	E
Revenu brut global / UC	1 758	1 752	1 527	1 352	1 593
Allocations familiales	0	0	30	43	0
Majoration pour âge	0	0	3	4	0
Complément familial	0	0	3	7	0
Alloc. de base de la PAJE			12	10	0
AAH - Adultes handicapés	16	10	14	13	9
ASPA - Personnes âgées					55
ASS - Solidarité spécifique					60
RSA - Solidarité active	48	13	41	11	0
Prime d'Activité	59	39	65	50	1
Prime de Fin d'Année	2	1	2	1	3
Somme des prestations	125	63	171	141	129
Impôt sur le revenu	-141	-98	-84	-50	-75
Prélèvements sociaux	-16	-29	-22	-19	-21
PFU - Prélèv. forf. unique	-8	-5	-9	-5	-3
Somme des prélèvements	-165	-132	-116	-75	-98
Revenu disponible / UC	1 719	1 682	1 582	1 418	1 624
Revenu universel / UC	519	667	592	645	590
Prélèvement 33% / UC	-580	-578	-504	-446	-526
Surtaxe (41% / 45%) / UC	-3	-5	-3	-4	-1
Complément handicap	5	3	5	5	2
Complément pers. âgées					5
Revenu dispo. avec RU	1 698	1 838	1 617	1 551	1 664
Effet de la redistribution	-20	156	34	133	40
Effet en % du revenu brut	-1%	9%	2%	9%	2%

Ce tableau confirme que les couples, avec ou sans enfants, seraient globalement privilégiés par la réforme. En réalité, il s'agit là de la correction d'une anomalie historique du système social. A l'exception de l'ASS, les minima sociaux d'un couple ne sont jamais le double de celui d'une personne seule, mais limité au mieux à 1,5 fois le montant individuel. Le principe théorique des « échelles d'équivalence » trouve ici son cas d'application le plus absurde, qu'on peut illustrer avec les paramètres du RSA.

Cette anomalie mal connue est aggravée par un défaut de cohérence entre les minima sociaux et les aides au logement. Illustrons-le avec le cas de Michel, célibataire sans ressources bénéficiant du RSA et d'une aide au logement de 300 euros. Son RSA est calculé en soustrayant au maximum théorique (564,78 euros) un « forfait logement » (67,77 euros) justifié par le fait qu'il perçoit déjà les APL. Il bénéficie donc d'une aide totale de 797,01 euros.

Si Michel décide de vivre avec Carla, célibataire également bénéficiaire du RSA, leur aide au logement montera modérément, à 360 euros, ce qui est logique du fait qu'ils font des économies en partageant le même logement. Leur RSA commun sera le maximum pour deux personnes (847,17 euros) moins le forfait logement pour deux (135,55 euros). Les aides qu'ils recevront en vivant à deux s'élèveront donc à 1 071,62 euros par mois, soit 1,34 fois ce que chacun recevait en vivant de son côté (soit un total de 1 594,02 euros à deux). Cette logique existe avec la plupart des prestations sociales conditionnelles actuelles : pour les personnes ayant peu ou pas de revenu, se mettre en couple signifie diminuer considérablement ses prestations sociales.

La logique d'un revenu universel, inconditionnel, individuel, sans contrepartie, respecte la vie privée et ne s'immisce pas dans les choix de vie des personnes adultes et responsables. Bien entendu, ce choix philosophique a un coût. Le revenu universel de chacun est intégralement conservé quelle que soit la configuration familiale. Cette logique ne s'applique évidemment pas aux aides au logement, qui dépendent de nombreux paramètres, en particulier locaux.

5 CONCLUSION

Les travaux menés dans le cadre de la commission ad hoc, depuis 2017, ont permis d'affiner la philosophie et les bénéfices concrets d'une solution telle que le revenu universel fiscal défini par les ateliers de juillet et septembre 2019.

En substance, il s'agit de faire évoluer le mécanisme du prélèvement à la source institué début 2019 pour le remplacer par le calcul mensuel par l'administration fiscale, d'une redistribution universelle combinant un transfert, de l'ordre de 500 euros, et un prélèvement sur tous les revenus, à un taux à ajuster de 30 % à 35 %.

Ce revenu universel donne à chacun sa place dans la société, en évitant le piège d'une logique d'assistanat. L'intégration au dispositif de l'impôt sur le revenu évite l'écueil du financement et de la gouvernance du dispositif. Il permet de rationaliser des systèmes complexes d'aides sociales et fiscales, ainsi que l'impôt sur le revenu lui-même.

Les études économiques réalisées dans le cadre de ce projet confirment qu'un tel dispositif appliqué à la Corse permettrait effectivement de diminuer les inégalités dans la population et entre les territoires. Il permettrait également d'effacer de multiples anomalies dans le calcul des aides sociales et familiales actuelles.

Ces multiples avantages prennent un relief particulier dans la crise que nous connaissons, invitant les institutions à envisager l'instauration rapide de ce revenu universel fiscal. Une expérimentation en Corse pourrait se faire au bénéfice de notre population, dans le contexte de l'intérêt croissant que suscite une telle solution pour répondre aux défis de notre époque en France, en Europe et dans le monde.

REPORT OF THE CHAIRMAN OF THE CORSICA ASSEMBLY

Subject: Presentation of the conclusions of the work of the ad hoc committee on the study of the feasibility of a basic income and the possibility of experimenting with its implementation in Corsica.

U rivenutu universale in Corsica

(A basic income in Corsica)

INTRODUCTION

The global health crisis has rekindled the discussion on the desirability of a universal income. In the urgency of the situation, the leaders of several countries have launched a debate on this subject, particularly in Germany, the United Kingdom and Spain.

The universal income under debate at the Corsican Assembly

In Corsica, this debate has been open since 2017. According to the conclusions of the Senate's fact-finding mission in 2016, universal income seemed to be an avenue to be explored as a possible response to the challenges facing Corsica: the fight against poverty, social justice, construction of a model of society, impact of the technological transition on work and employment.

Thus, by deliberation 17/017 of 27 January 2017, the Assembly of Corsica decided to initiate a process of reflection on the concept of universal income, by creating the ad hoc committee in charge of studying its possible advantages as well as the conditions of its feasibility in Corsica. The committee was renewed in 2018 following the creation of the *Collectivité de Corse*.

As a high point of its thoughts, the ad hoc committee organized a roundtable on 12 October 2017 on the theme of "the future of work", which highlighted the usefulness

of universal income in meeting future challenges. The committee based its discussion on the OECD's forecasts, which, in a report published in April 2019, estimated that over the next twenty years, robotization would lead to the disappearance of 14% of jobs and the transformation of 31%. The international organization also foresaw the polarization of the labor market between low-skilled and low-paid jobs on the one hand and high-skilled jobs on the other, with medium-skilled jobs in sharp decline.

After consulting several international experts in Quebec, Germany, the United Kingdom and France, including Gaspard Koenig, and contacting the French departments that had taken a similar approach, the commission called on the technical assistance of a recognized specialist on the subject, Marc de Basquiat, chairman of the A.I.R.E. He led a discussion with representatives of all the Assembly groups during 2019 with a view to devising a technical solution adapted to the Corsica island situation. Discussions were held in committee and workshops with elected representatives, tax specialists and economists, as well as the managers of the agencies and services that intervene in social matters. These exchanges made it possible to assign to universal income the objective of mitigating, on the one hand, the effects of an increasingly unequal society and, on the other hand, the dysfunctions of the redistribution system.

The quality of the workshops' work is particularly noteworthy. They were carried out in a spirit of co-construction. During their interactions, the participants developed scenarios to reach a consensual solution. Despite different initial views on universal income, each participant was led to work together to define a shared point of view. The latter is the subject of the report that you will find following this introduction.

The ad hoc committee's draft

A technically advanced project was being finalized in recent months. The working group, which met between May and September 2019, validated the principle of a tax mechanism that would advantageously replace social benefits such as the RSA (*Revenu de Solidarité Active*) and the so-called activity bonus (*Prime d'activité*).

This successful project assumed a monthly basic income of €500. We all agree that this is an insufficient sum to ensure a decent life. In the spirit of universal income, the amount should be enough to escape poverty and social exclusion. This means that this income should be at least equal to the poverty threshold, i.e. around €1,000, a target which should be pursued in the future. However, this raises the question of the immediate feasibility of the scheme, particularly in view of the urgency of the matter. It is therefore proposed today that you take a first step by adopting a mechanism whose feasibility and robustness are not seriously debatable. Moreover, its flexibility and adaptability will make it possible to give the political hand back to the policy to adjust income in accordance with changing needs and resources.

Sometime before the current health crisis, this project had reached the phase of determining the budget to be mobilized to set up the experiment in Corsica, thanks to a microsimulation tool based on a database created from INSEE and DGFIP data (see report on the work of the commission on pages 9 to 25).

Universal income and health crisis

The current health crisis has come about as this process was ongoing. We do not know the medium- and long-term effects, but we can already measure the immediate consequences in Corsica and in several countries, particularly in Europe.

Confinement forces to inactivity shopkeepers, company employees, workers and craftsmen who are not reluctant to work. It deprives many people and families of income and of any means of subsistence for an indefinite period. It will end gradually and a return to "normal" will not take place for several months.

The 2020 tourist season, which was due to start while the containment was being put in place, seems to be in serious jeopardy. It seems more than likely that this season will not take place under normal conditions, as there are so many uncertainties. It seems deceptive to think that the problems of a sector which accounts for 31% of Corsica's GDP will not have repercussions on the rest of the island's economy.

Containment will have an impact on employment. According to figures provided by the Corsican Prefecture, 36,000 people are on partial unemployment at the time of our meeting. According to INSEE (Insee Dossier Corse n°12 - December 2018, page 27), on 31 December 2016, Corsica had 106,142 employees, 47% of whom were in the public administration, i.e. around 56,000 in the private sector. Commerce employed 16,000 people, mainly in the retail trade. Partial unemployment would therefore today affect more than one in two employees in the private sector whereas the average in France is more than one in three employees in the private sector. If we add to these figures the forced inactivity of self-employed jobs (19,136), the uncertainty of seasonal jobs, the number of replacements and students who will not find jobs this summer, the evolution of the social situation in Corsica is very worrying.

The current social protection systems, whose complexity is usually denounced by many actors, are not flexible enough to adapt to a rapidly changing situation. It was not until, for example, the 25 March 2020 order, issued pursuant to Article 11 of the Law of 23 March 2020, that the RSA's rights were extended until September 2020.

Finally, the health crisis highlights inequalities in the workplace and in exposure to the virus. Confinement is only bearable because certain jobs allow the community to hold on (garbage collectors, cashiers, storekeepers, delivery drivers). Jobs that in

"normal" times are either poorly recognized or poorly paid (nurses, firefighters, personal care workers).

Before the crisis, the reluctance to introduce a Basic Income was based on two main arguments: assistance and cost, arguments which are falling out because of the COVID emergency.

Indeed, the confinement means that most of the population's income is no longer the counterpart of any effective work (retirement or unemployment pensions, income from assets or solidarity, partial unemployment). Moreover, the period brings to light the voluntary commitments of some, the voluntary work of others, which sometimes have no relation to the activity for which they receive remuneration during confinement. The causal link between remuneration, employment and work no longer exists. In these times of crisis, the State does not therefore provide "assistance", but it does provide each inhabitant with housing, a minimum income to pay for subsistence consumption, access to the health system and education. Poorly assumed in normal times, income security has become a social requirement and an economic imperative.

In 2019, Marc de Basquiat estimated that the introduction of the universal income of €500 in France would cost around €25 billion - about 1% of GDP. When the time comes to take stock of the financial impact of the crisis, it will be necessary to compare the costs and gains of the current system with those of universal income.

Revealing the weaknesses of the current economic and social system, the crisis itself will induce its own additional costs. It will increase the mass of allowances, exceptional aid and social benefits. At the same time, it will reduce the amount of allocations as well as tax revenues, particularly for local authorities. What might have seemed costly at one point in time may turn out to be more cost-effective in the long term.

Universal income and the new social project

The COVID-19 crisis is one of those ruptures that mark the history of humanity. These ruptures are always twofold: they are both destructive and promising for the future.

The Black Death of 1348 revealed the compassion of some, the greed or selfishness of others, decimated almost half of the European population and yet led to the Renaissance and the Reformation. After the Second World War and its destructions, a new society was built. Based on mass consumption and although imperfect in many respects, this society improved the living conditions of millions of human beings, particularly in Europe.

The current health crisis is exceptional by its nature, its fullness and its magnitude. It comes at a time when the levels of scientific knowledge, the dissemination of information, the amplification of phenomena, the acceleration of time, the rapidity of the spread of viruses, the movement of people and wealth have never been reached. It has occurred in a context of depletion of the planet's resources, global warming, accentuation of inequalities, demagogic discourse that is still developing in such a situation, the preponderance of technocracy over politics, and unbridled capitalism that has learned nothing from the mistakes of 2008.

Philosophers, economists, intellectuals, scientists, sociologists, many have been warning for decades about the threats to humanity. These threats will become irreversible if we continue to think and lead the world according to the rules of "market" fundamentalists, witnessing the progressive disintegration of social ties and the continuous degradation of nature.

Confinement is an unprecedented experience. It will certainly leave its mark on our lifestyles, on the way we move, travel and on social ties. It already reveals at least two things: on the one hand that we can live in a certain sobriety, and on the other hand that the environment is doing better.

Edgar Morin observes that "the techno-economic unification of the planet has created, at the same time as a generalized interdependence, a community of destinies without solidarity". As contradictory as it may seem, as difficult as this period may be, confinement is an opportunity to rethink a new social order by affirming a certain number of principles. The principle of common humanity, which opposes all forms of discrimination. The principle according to which the first richness for human beings is that of the social relationships they maintain, the richness of conviviality. Every human being has the right to be recognized in his or her uniqueness. Finally "to oppose without slaughtering each other" as Marcel Mauss said, taking care of nature and our species.

Carried by currents with different ideological genealogies and political projects, the universal income is one of the instruments of this "civilizational New Deal" Edgar Morin invites us to think about. If three great traditions claim different motivations for its establishment, it is not contradictory to recognize at the same time all the virtues put forward by these different political and philosophical trends: equality between people and the same dignity of their living conditions, freedom of choice of their activities as a condition for their personal development, solidarity of the healthy towards the most disadvantaged.



The work of the ad hoc committee has resulted in a realistic and robust proposal on one subject, universal income, which, because of the health crisis, is more relevant than ever.

We must take advantage of the lead we have taken to move as quickly as possible to action. That is why I wanted the ad hoc committee to meet without delay in the presence of Marc de Basquiat in order to take stock, in the light of the work already carried out, with a view to rapid implementation, which presupposes a deliberation by the Corsican Assembly aimed at obtaining the necessary legal means to do so. After consultation and opinion of the Assembly of Corsica, the proposal, in order to become effective, will need to formulate a feasibility request to the government.

The aim of the approach is twofold: on the one hand, to respond to the emergency and, on the other hand, to establish a protective and evolutionary system for the future.

The meeting of the ad hoc committee on 9 April 2020 made it possible to check the political consensus that had emerged during the work of recent months and which led to the report before you.

I should be grateful if you would deliberate on it.

U rivenutu universale in Corsica

ACTIVITY REPORT

Ad hoc Committee on the study of the feasibility of a basic income and the possibility of experimenting with its implementation in Corsica.

April 2020

1 Conduct of the work of the ad hoc Committee

A/ The deliberations of the Assembly of Corsica

- ❖ AC 17/017 of 27 January 2017 setting up an ad hoc committee to study the feasibility of a basic income and the possibility of testing its implementation in Corsica.
- ❖ AC 17/188 of 30 June 2017 extending the ad hoc committee to study the feasibility of a basic income and the possibility of testing its implementation in Corsica.
- ❖ AC 18/032 of 2 February 2018 setting up an ad hoc committee to study the feasibility of a basic income and the possibility of testing its implementation in Corsica, in the context of the establishment of the new *Collectivité de Corse*

B/ Meetings of the ad hoc committee

- ❖ 17 March 2017. Agenda: update on precariousness and social benefits in Corsica, placing them in their demographic, economic and monetary poverty context. INSEE and CAF.
- ❖ 26 June 2017. Agenda: hearing of M. Marc de Basquiat.
- ❖ 18 May 2018. Agenda: presentation by Mrs Greslard-Nédélec and M. Duverger of the initiatives and work of the Gironde Departmental Council.

❖ 20 June 2018. Agenda: videoconference hearings of various experts on universal income around the world. M. Gaspard Koenig (present in Aiacciu), M. Steven Strehl in Germany, M. Jurgen de De Wispelaere in Chile (experiment conducted in Finland), Mrs Dorothée Boccanfuso in Quebec.

❖ 9 April 2020. Agenda: presentation of the progress and conclusions of the commission's work.

C/ The technical assistance mission April 2019

❖ The choice for Marc de Basquiat.

- His academic background: a doctoral thesis from the University of Aix-Marseille in economics which demonstrated the technical feasibility of a basic income in France.

- The professional experience, as director of complex transformation projects.

- Involvement over the last 12 years in clarifying the concrete form that a basic income could take in France, notably through his publications: various articles and books including "*LIBER, un revenu de liberté pour tous*" (2014 and 2017) in partnership with the philosopher Gaspard Koenig, the latest work published in the framework of the A.I.R.E. being dedicated to the necessary reform of family benefits.

- His involvement in the AIRE association (Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence, founded 1989), of which he has been chairman since 2014 and as founder of the French movement for a basic income (MFRB), which today brings together a large number of activists.

- Recognition as an expert within the BIEN (Basic Income Earth Network).

❖ The description of the mission:

1. to lead workshops with a small "project team", emanating from the ad hoc committee, also involving the usual partners such as CAF, MSA, CESEC, the University of Corsica, tax experts, etc.

2. to provide educational support on the project, as necessary, to the various bodies involved in Corsica.

3. to participate in the drafting of the ad hoc committee's concluding report by formulating proposals for concrete, scientifically robust, financially sustainable and socially innovative adaptations, which would be submitted to the Corsican Assembly for approval and could possibly open up for experimentation in Corsica.

2 A series of workshops to analyze a complex project

The co-construction process implemented in the five workshops led to the development of a shared solution.

2.1 Kick-off meeting - May 22, 2019

The ad hoc committee on the feasibility study on a basic income and the possibility of experimenting with its implementation in Corsica met on 22 May 2019 at the *Hôtel de l'Assemblée* in Ajaccio, under the chairmanship of the President of the Assembly of Corsica, in order to validate the launching of the technical assistance mission provided by Marc de Basquiat, economist for StepLine Conseil, President of the *Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence* (A.I.R.E.).

His speech entitled: *"Experimenting with a universal income in Corsica"*, showed why it would be complicated to propose the experimentation of a system that would include all the characteristics of a universal income. Nevertheless, a more in-depth work, with the participation of all the expertise of the Commission and the interested institutions should make it possible to define collectively a concrete project, the benefits of which will be explained. This project was carried out in several workshops between May and September 2019. The necessary technical work was carried out in the intervals by Marc de Basquiat.

The kick-off meeting on 22 May provided an opportunity to recall the theoretical target, various international experiences and the difficulties to be addressed by the working group.

2.2 Analysis of the current socio-fiscal system - 4 June 2019

For the first workshop, the 12 participants focused on identifying the drawbacks of the current socio-fiscal system, in order to study in a later phase to what extent the concept of universal income can constitute progress. From a list of 73 observations, the vote and joint reflection brought out 10 formulations which then served as criteria for the solution to be proposed.

1. ***There is a fear that society will evolve towards an ultra-liberal capitalism.*** *The social elevator is blocked. A choice must be made between an ultra-liberal model or "care", where everyone can find their place.*
2. ***Our system is facing a problem of financing and governance.*** *Public aid is decreasing due to budgetary pressure. The multiplicity of forms of governance (State, local authorities, EPCI, etc.) complicates the life of citizens and public decision-making.*

3. ***Inequalities in the population are increasing.*** Precariousness is high in Corsica - with one person in five below the poverty line (even if this indicator is obsolete) - caused in part by the seasonality of many activities.
4. ***Inequalities are very high between territories:*** towns, rural areas, developed coastline, etc.
5. ***The welfare system is complex.*** Access to the law is a recurrent problem for fragile populations, with a high rate of non-use. Problem of the "invisible".
6. ***Young people face severe difficulties in entering the labor market.*** Public intervention is complicated in the "blind zone" of 18-26-year-old. High precariousness of students. Exile of young people, departure of grey matter on the continent or abroad.
7. ***Unemployed people are faced with obstacles to returning to work,*** difficulty in exercising individual choices with freedom of action. One does not earn much more with precarious work than by receiving social assistance. Setting up a business is difficult, because one must ensure one's subsistence while starting the activity. Tax burden. The informal economy is probably underestimated.
8. ***Older people often have small pensions,*** fortunately compensated for by the social and family ties (which unfortunately tend to become distended). Many elderly people give up applying for ASPA for fear that their heirs will lose the family home.
9. ***The cost of living is high in Corsica,*** a consequence of insularity in all strata of the economy.
10. ***Housing is a major problem.*** One can no longer find decent housing without the help of one's family.

After this first working meeting, allowing a constructive criticism of the current situation, the following workshop was totally creative, inviting everyone to forget all the constraints of implementation and to dare dreaming of a perfect world.

2.3 Imagining the ideal target – 17 June 2019

This second workshop was organized in the "brainstorming" format, facilitating the emergence of ideas, without restraint. This made it possible to draw up 10 idea sheets responding to the formulations of current dysfunctions. These ideas are grouped into two categories, depending on whether they mobilize a form of universal income. Indeed, it appeared necessary to make explicit the fact that the Basic Income is not a "miracle solution", but that other important public policies must be developed in addition to it, in order to best meet the needs of the population.

1 – There are fears that society is moving towards ultra-liberal capitalism.

What would a universal income do there?

11 - It gives everyone their place in society.

12 - We are breaking with the logic of "rich people who give charity to the poor": everyone has their rightful share.

13 - It is a philosophical and moral break: everyone receives, without compensation. It is a right, not a gift.

14 - We recognize activities that have a social / societal value but without any income (non-market).

15 - The time freed up can be used for actions that are very useful for society.

16 - It is an investment for the future, an added value for society.

17 - It will not suppress ultra-liberalism but makes it bearable.

Other actions to be studied:

18 - Act to unblock the social lift, by rethinking the school system and access to culture.

2 – Our system is facing a problem of financing and governance.

What would a universal income do for it?

21 - It allows operating savings through the rationalization of complex systems.

22 - It leads to savings on certain dispersed budgets (e.g. public support for avant-garde artists who have no significant income).

23 - Transfers made are not lost to the economy, as they are reinjected through consumption.

24 - Governance will be very simple, with a single manager of levies and payments.

Other actions to be studied:

25 - To obtain for Corsica a fiscal status that allows it to adapt to its realities, its needs.

26 - Create a tax or a specific tax for Corsica (possibly inspired by what exists overseas / for other French islands).

27 - Create a local interest bank for Corsica.

28 - Reduce the multiplicity of governance bodies and better distribute responsibilities between the local authority and the other levels.

3 – Inequalities in the population are increasing.

What would a universal income do?

31 - It can reduce great precariousness, but not eliminate poverty (which is multifactorial).

32 - If its amount is high, it can help reduce inequalities.

Other actions to be studied:

33 - Put the package on education, training and guidance to reduce inequalities.

34 - Establish a real right to health for all, to cope with the cost of access to health and medical deserts. Create a university hospital in Corsica.

4 – Inequalities are very strong between territories.

What would a universal income do there?

41 - Paid to the whole population, it can make the inequalities between territories less flagrant and reduce them.

42 - If the amount is high, it can reduce inequalities between territories, inducing a transfer to less favored areas.

Other actions to be studied:

43 - "Public service" buses to bring medicine, essential services and even cultural activities to the population. Organize regular bus services (drawing inspiration from Bolivia).

44 - Developing digital technology in the territories (while being cautious about dematerialization, which excludes some).

5 – The social aid system is complex.

What would a universal income do?

51 - By its extreme simplicity and automaticity, and if it replaces enough of the current mechanisms, it will solve the problem of access to social assistance (an income base for all).

52 - It simplifies the work of the administration, which can devote itself to the management of specific social problems.

Other actions to be studied:

53 - Allowing people to meet a physical interlocutor for administrative procedures (intelligent one-stop shop).

54 - Avoid the excesses of a dematerialization of all administrative procedures.

6 – Young people face severe difficulties in entering the labor market.

What would a universal income do?

61 - It solves the problem of young people's precariousness.

62 - It would help young people to prepare to enter the labor market, by offering them time for reflection and training or the means to undertake.

63 - It releases the energy and creativity of the younger generations.

Other actions to be studied:

64 - Prevent school dropouts, by detecting them as early as possible. Sometimes, reorient from primary school onwards.

65 - Make studies free, whatever the level of study, for students living in Corsica.

66 - To set up training courses adapted to the needs of the Corsican territory.

67 - To develop promising sectors, with a bright future, to retain young people. Activity in Corsica must not be restricted to the building and public works sector, tourism, shops...

7 – Unemployed people face obstacles to returning to work.

What would a universal income do?

71 - It would avoid the perverse effects of current aids, which discourage people from returning to work.

72 - It would create a degree of stability during the period of vocational reintegration (training, setting up a business, etc.).

73 - It provides a little oxygen during the period of unemployment, making it easier for the people concerned and their families to cope with this trying phase.

Other actions to be studied:

74 - Reducing tax levies on salaries and business start-ups.

75 - Use the same logic as that which prevails in the TZCLD approach in favor of the long-term unemployed: companies with the aim of employment give them the chance to express their desires, to develop their skills and to train.

8 – Older people often have small pensions.

What would a universal income do there?

81 - It eliminates the double conditionality of the ASPA. At present, older people are faced with an iniquitous choice: poverty or losing the inheritance of the poor.

82 - A conditional supplement would be offered to the elderly, in addition to the unconditional universal base achieved by the Basic Income.

Other actions to be studied:

83 - Preserving the conditions of mobility (transport) for the elderly. Broaden the scope beyond the most modest.

9 – The cost of living is high in Corsica.

What would a universal income do there?

91 - Nothing, because it does not directly affect the cost of living.

92 - But it can provide some form of compensation, by ensuring or even increasing the population's purchasing power.

93 - This support is not uniform but depends on individual situations.

Other actions to be studied:

94 - Implement more efficient public transport (urban and inland).

95 - Favoring short circuits, through the development and more systematic distribution of local agricultural production.

96 - Extend to Corsica the tax exemptions and reduced fares applicable in other French islands (particularly for fuel).

10 – Housing is an important issue.

What would a universal income do for it?

101 - Basic income has no significant direct or indirect effect on access to housing.

Other actions to be studied:

102 - To justify a resident status (for 5 years) before being able to buy a property in Corsica, in order to slow down the price explosion.

103 - Promote cooperative housing (cf. international examples) in order to lower property prices and reinvent life in society.

104 - Exempt from tax rental income for year-round housing, when the level of rents or income is below certain ceilings.

105 - Encourage the accommodation of young people by isolated elderly people in their villas.

106 - Set up a "public life annuity" scheme: the local authority takes over the housing of certain elderly people and eventually transforms it into social housing.

Even if half of the actions identified are not directly linked to the introduction of a universal income, their inclusion in this report encourages the Corsican Assembly to study their interest and feasibility.

2.4 Identifying opportunities and obstacles - 2 July and 10 September 2019

Once the benefits of a Basic Income solution were identified, the workshop met twice more to determine its concrete characteristics. To this end, M. Marc de Basquiat prepared and presented four possible scenarios, which were very different, for discussion and modification by workshop participants to best meet the objectives:

- a) **Withholding of an advance payment for income tax** calculated as follows: 30% of the taxable income (RFR) of the past month minus an individual tax credit (€ 498.52 in 2020). Social allowances received the previous month (RSA, ASS, PA, AAH, ASPA...) are deducted from the payment.
- b) To pay to all legal residents in Corsica, who apply for it between 25 and 65 years old, **a specific individual unemployment benefit**, of an amount equal to the ASS (16.74 euros per day in 2019), from which is subtracted 100% of the unemployment benefits and social allowances received and 30% of other income.
- c) An unconditional and individual income (498.52 euros in 2020) **for the elderly in the agricultural sector and/or rural territories** (MSA perimeter), from which 100% of the ASPA and 30% of other income is subtracted.
- d) To pay to **each young person aged between 16 and 25**, resident in Corsica and whose parents are tax resident in Corsica, the lump sum of 250 euros per month plus 120 euros per defaulting parent, from which are subtracted the grants as well as the family allowances,

the ASF, the effect of the family quotient and other financial advantages enjoyed by the parents.

The first scenario is the only one that would concern the entire population (domiciled on the island for tax purposes), the other three being variations of the principle of unconditionality for a specific population (the unemployed, those administered by the MSA, young people). The participants of the workshops twice validated the choice of scenario a), which best meets the criteria defined in the previous workshops. In summary, it responds to several dysfunctions and provides several solutions:

1 - It avoids an evolution of society towards an ultra-liberal capitalism:

11- It gives everyone his or her place in society.

12- Break with the logic of "rich people who give charity to the poor": everyone has his rightful share.

2 - A problem of financing and governance:

21- It allows operating savings through the rationalization of complex systems.

24- Governance will be very simple, with a single manager for withdrawals and payments.

3 - It reduces inequalities in the population:

31- It can reduce extreme precariousness, but not eradicate poverty (which is multifactorial).

4 - It reduces inequalities between territories:

41- Paid to the entire population, it makes inequalities between territories less flagrant and reduces them.

5 - It replaces a complex system of social assistance:

51- Through its extreme simplicity and automaticity, and if it replaces enough of the current mechanisms, it solves the problem of access to social assistance (a basic income for all).

7 - It prevents the unemployed from being confronted with obstacles to returning to work:

71- It avoids the perverse effects of current aid, which discourages people from returning to work.

8 - It helps older people with small pensions:

81- It eliminates the double conditionality of the ASPA. Currently, the elderly are faced with an unfair choice: poverty or losing the inheritance of the poor.

At the end of the workshop on 10 September 2019, a more technical work started in order to specify the technical solution and to evaluate its micro- and macro-economic impacts. To this end, and with the contribution of representatives from INSEE, the

DRFiP and the MSA in Corsica, Marc de Basquiat developed a specific microsimulation tool, the first results of which are presented in this report.

2.5 Universal Income in the Context of the Health Crisis - April 9, 2020

Given the very worrying economic context due to the confinement of the population since 17 March 2020, the idea of setting up a basic income for the entire population is topical in many countries. Many leaders have decided to provide emergency aid to the millions of families who find themselves deprived of work and income overnight. Some talk about the desirability of a long-term solution, for example in Spain. Pope Francis also mentioned this in a letter sent to the "Popular Movement" on Easter Day.

On analysis, not all of these recent statements necessarily evoke a "universal income" to which an entire country would be entitled. On the other hand, it is always a question of ensuring that the most fragile members of society will benefit from a guaranteed minimum income regardless of changes in their economic situation.

However, we were able to verify in a telephone meeting with several members of the ad hoc Commission that the universal income scenario chosen by our working group would be a robust and effective response in the context of the crisis we are experiencing. To demonstrate this, Marc de Basquiat has put a tool for simulating individual cases online at www.lemodele.fr. Everyone can thus check how the financial resources of all kinds of family configurations would evolve thanks to the "emergency solution for the Covid-19 crisis", which is a simple variation of the scenario defined for Corsica.

On an island where tourism-related activities are predominant, the economic crisis is probably only just beginning. Securing the livelihoods of tens of thousands of families deprived of income will become complicated. The classic approach of the welfare state is to check, on a case-by-case basis, that each applicant is indeed deprived of resources before calculating an allocation based on his or her past income history. On the one hand, this process is totally unsuitable for a sudden and probably long crisis. On the other hand, the perverse effect of these conditional allowances is that the beneficiary fears losing them if he or she regains income, all the more so if it is uncertain, encouraging passivity or concealed work.

The reference scenario we describe below avoids all these shortcomings, by attributing by default to each person an allowance of an amount allowing for survival, from which a tax deduction of income as it is declared (thanks to the deduction at source) is very simply and automatically deducted.

3 A concrete project

Following the workshops held between May and July 2019, Marc de Basquiat wrote a report edited by StepLine Conseil, *Un revenu universel calculé à la source* (stepline.fr/rusource/). This report was presented for the first time at a colloquium in the Senate on 16 September 2019. This document specifies the technical modalities for the implementation of the reference scenario, extended to the perimeter of France. We recall here the main characteristics of the reference scenario.

3.1 An individual tax credit calculated within the income tax

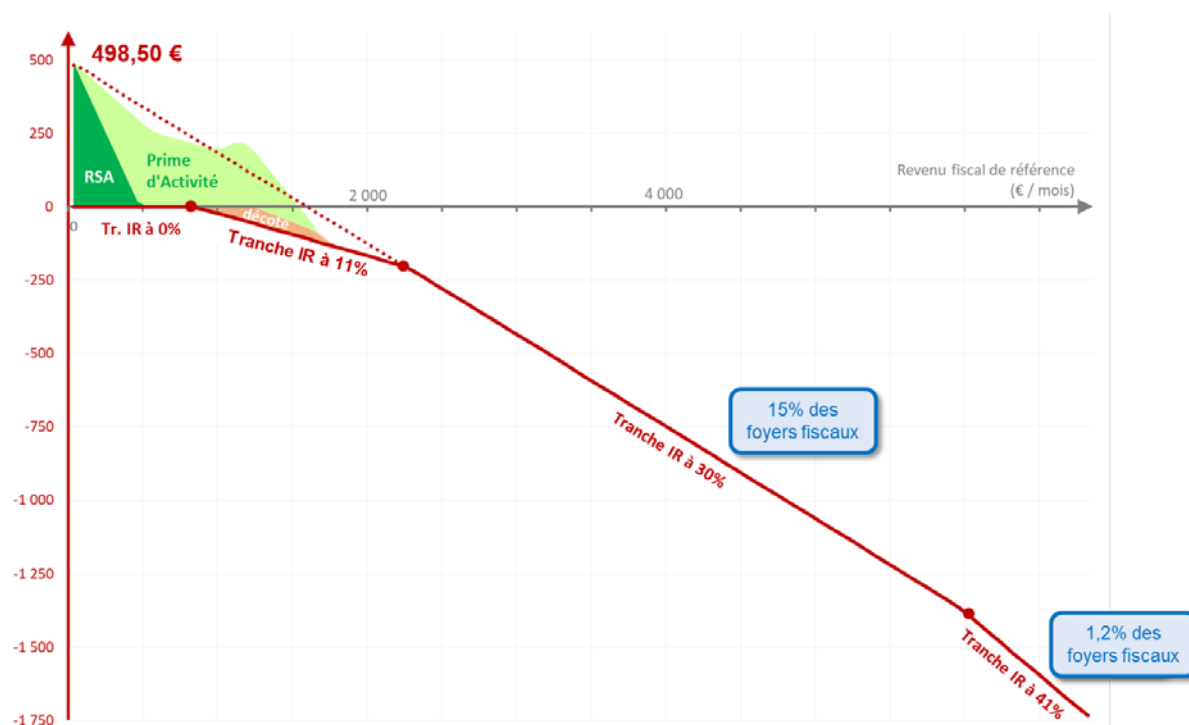
The first element in understanding the proposed scenario is the observation - not very intuitive - that the French redistribution first tool is not a benefit but the progressive income tax. More than half of the population does not pay this tax even though they receive a significant income. At the other extreme, the 0.2% of very high incomes (above 157,806 euros per year for a single person, 315,612 euros for a couple) are subject to a marginal rate of 45%. A close look at the calculation formulas reveals the existence of an individual lump sum that applies to the largest mass contributors: the 15% of the population taxed at the marginal rate of 30%.

A table presented on page 327 of the "practical brochure 2019" of the General Directorate of Public Finance (DGFIP) specifies the tax calculation formula for taxpayers in the 30% bracket. The tax is calculated simply by taking 30% of the tax household's total annual income and then subtracting 5,982 euros for each individual (values for 2020). Thus, a couple with an annual income of 60,000 euros pays: $18,000 - 5,982 \times 2 = 6,036$ euros of tax per year.

Since the introduction of monthly taxation in January 2019, the tax calculation is largely monthly. In the case presented above, the 60,000 euros of annual income is equivalent to 5,000 euros per month. The fixed term of 5,982 euros per year becomes 498.50 euros per month. The monthly tax is: $5,000 \times 30\% - 498.50 = 503$ euros.

It so happens that this amount of 498.50 euros, which is at the heart of the formula for calculating progressive income tax, is practically identical to the amount of the RSA allowance received by a single person without children, living on their own or getting a housing benefit: 497.01 euros per month. When an RSA beneficiary receives some low income, it is deducted from the payment of the benefit, but in some cases the activity allowance (*prime d'activité*) partly compensates. All this comes with a

complexity that it is out of the question to describe here. A graph provides a better understanding of how the mechanisms fit together.



The red dashed line shows the proposed universal income scenario very accurately: it is simply an extension of the rule for calculating the 30 per cent income tax bracket for all those with lower incomes.

Of course, the replacement of many complicated mechanisms by such a simple rule, even if it is relatively neutral for a large part of the population, highlights a multitude of special cases: some will be winners and some losers. For the latter category, the logic is to provide for a series of conditional supplements. This is obviously the case for disabled people currently receiving the AAH or elderly people receiving the ASPA: they will still be able to apply for a "disability supplement" or an "elderly person's supplement" of around 400 euros per month. This is also the case for some of those who currently apply for the Activity Allowance. Singles whose salary is close to the minimum wage (shown by the light green bump on the previous graph) currently benefit from a "bonus" that exceeds the amount shown by the dotted line by around thirty euros. They will be able to continue to request a "complementary allowance" that will prevent them from losing these 30 euros in this reform.

3.2 A single, simple calculation rule

In concrete terms, the "tax-integrated universal income" scenario would be fully administered by the tax authorities, thanks to a change in the calculation of the monthly tax and an adaptation of its process. Since 2019, the tax authorities have been able to collect almost all information on personal income every month. This is made possible by computer interfaces between the tax authorities and most "third party payers": companies that pay salaries, pension funds, pensions, *Pôle Emploi*, unemployment benefits, etc. The tax authorities are now able to collect almost all information on personal income each month.

The proposed process change is that "third parties" will no longer withhold the tax that they then pay to the tax authorities but will simply report the amounts paid to the tax authorities. For example, if the company CASANOVA SA employs Louis LUCIANI (single, no children, no other income) with a gross salary of 2,000 euros, it pays the tax authorities 37 euros deducted from the pay slip and 1,543 euros to the employee each month. The proposal is that CASANOVA SA pays LUCIANI 1,580 euros and reports this to the tax authorities.

The tax authorities will use this information to immediately calculate the monthly tax including universal income. Assuming a universal income of 498.50 euros and a rate of 30% (the parameters of the current 30% income tax bracket), the calculation is: $498.50 - 1,580 \times 30\% = 24.50$ euros.

In this case, the tax authorities make an immediate bank transfer of 24.50 euros to Louis LUCIANI's bank account. He is the winner in this reform, receiving 24.50 euros instead of 37 euros being deducted by the employer from his pay.

It should be considered that a fourth player is currently involved: the CAF. Indeed, in view of his salary level and his family situation, LUCIANI can apply for the activity bonus. After analysis of his file, he will thus receive 31 euros each month, on condition that he renews his application each quarter.

The universal income proposal eliminates the working income premium, as well as the RSA and other benefits. In our example, LUCIANI would earn $24.50 + 37 - 31 = 30.50$ euros per month. Furthermore, he would no longer have to take any steps, as his additional income of 24.50 would be calculated and paid automatically by the tax authorities based on information provided by his employer.

3.3 Corrects current malfunctions and provides solutions

This example alone is enough to illustrate how the proposal responds to 4 objectives identified during the ad hoc Committee workshops:

- 12- *He breaks with the logic of "rich people who give charity to the poor": everyone has his rightful share.*
- 21- *It allows operating savings through the rationalization of complex systems.*
- 24- *Governance will be very simple, with a single manager for withdrawals and payments.*
- 51- *Because of its extreme simplicity and automaticity, and if it replaces enough of the current mechanisms, it solves the problem of access to social assistance (an income floor for all).*

In order to identify the other benefits of the proposal, it is necessary to study its impacts more broadly than on a case.

4 A numerical scenario

The acceptability of a reform of the socio-fiscal system depends on two major criteria:

1. Be bankable
2. Minimizing the number and intensity of potential losers

The economist usually uses a microsimulation tool to perform these checks. In this study, no tool was directly accessible. That is why Marc de Basquiat undertook to develop a customized solution.

4.1 Method: use of microsimulation

In the absence of directly accessible sources, the most complicated phase consists in creating a database representative of the socio-economic demography of the territory. In practice, this involved matching the INSEE databases of the population census and the statistical distributions of income reported to the DGFîP. Seven computer operations were carried out:

1. Extraction, analysis and calibration of INSEE data from the population census for the year 2016. Approximate identification of tax households (DGFîP definition).
2. Extraction, analysis and calibration of tax returns published by the DGFîP (IRCOM) for the year 2017. Grouping into cantons (INSEE definition).
3. Calibration of the 2018 revenue types on the 1507M statements provided by the DRFiP.
4. Statistical allocation of the 8 types of income according to log-normal laws, adjusted according to family composition and cantonal statistics (DGFîP).
5. Overall calibration on a theoretical year 2020 (excluding the impact of Covid-19).

6. Calculation of the individual effects of the main fiscal and social mechanisms (with parameters corresponding to the year 2020) replaced by the Universal Income scenario retained for Corsica.
7. Calculation of aggregate effects by income deciles, population characteristics and geography (cantons).

As a result of this work, we have a database of 165,000 families reasonably representative of the island's population (in terms of family composition and geographical location), to which is assigned a distribution of income consistent with the tax authorities' data. However, in the absence of detailed data on the highest incomes, they are certainly under-represented in the database: a few dozen families with exceptionally high incomes are not represented in the database.

Given the heterogeneity of the data sources used, a margin of uncertainty of around 10% can be estimated in the reading of the results.

4.2 First result: a scenario favoring modest families

Given the large size of the database, the distribution by income deciles is likely to be relatively reliable. This makes it possible to measure with some confidence the overall redistributive impact of the universal income scenario in terms of "winners" and "losers" along the income scale. It also allows us to calculate the budgetary impact, the gross cost of the reform.

The data are presented in monthly euros per consumption unit (in a family, the first person counts as 1, all others over 14 as 0.5 and children as 0.3 under 14). The distribution is calculated per decile of overall gross income (wages, unemployment benefit, self-employed, retirement and maintenance payments, income from land and financial assets) divided by the number of consumption units in each family.

Déciles	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	M€ / an
Revenu brut global / UC	167	554	795	1 013	1 235	1 482	1 772	2 141	2 715	4 386	4 722
Allocations familiales	16	14	12	9	8	8	7	6	4	1	25
Majoration pour âge	2	2	1	1	1	1	1	0	0	0	2
Complément familial	3	3	2	2	1	1	0	0	0	0	3
Alloc. de base de la PAJE	5	4	4	3	3	3	3	0	0	0	8
AAH - Adultes handicapés	67	38	15	2	0	0	0	0	0	0	36
ASPA - Personnes âgées	92	84	23	1	1	0	0	0	0	0	58
ASS - Solidarité spécifique	40	72	66	37	2	0	0	0	0	0	64
RSA - Solidarité active	220	4	0	0	0	0	0	0	0	0	63
Prime d'Activité	48	117	88	61	32	10	0	0	0	0	105
Prime de Fin d'Année	11	5	3	3	1	0	0	0	0	0	6
Somme des prestations	505	342	215	119	49	22	10	7	4	1	370
Impôt sur le revenu	0	0	0	0	-2	-7	-31	-79	-188	-650	-271
Prélèvements sociaux	-2	-5	-8	-11	-15	-21	-26	-31	-38	-43	-58
PFU - Prélèv. forf. unique	-1	-3	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-12	-17
Somme des prélèvements	-4	-8	-11	-16	-22	-34	-64	-118	-235	-705	-347
Revenu disponible / UC	669	889	999	1 116	1 262	1 470	1 719	2 030	2 484	3 683	4 746
Revenu universel / UC	540	567	578	584	589	592	596	596	596	586	1 703
Prélèvement 33% / UC	-55	-183	-262	-334	-408	-489	-585	-707	-896	-1 448	-1 558
Surtaxe (41% / 45%) / UC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-26	-7
Complément handicap	25	7	1	0	0	0	0	0	0	0	9
Complément pers. âgées	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Revenu dispo. avec RU	695	945	1 111	1 263	1 416	1 585	1 784	2 031	2 415	3 499	4 875
Effet de la redistribution	27	57	112	146	154	115	65	1	-69	-184	129
Effet en % du revenu brut	4%	6%	11%	13%	12%	8%	4%	0%	-3%	-5%	

The last row of the table above shows that families in the first decile would earn an average of 27 euros per month through the implementation of the proposed reform. At the other extreme, the wealthiest 10% would see a decrease of around 5% of their disposable income. The modest families in deciles 3 to 5 would see a significant improvement in their disposable income, a little over 10%.

This first table allows us to adjust the two essential parameters of our scenario. The gross budgetary cost here is 129 million euros per year for Corsica. Depending on the budgetary capacity that can be made available for this reform, it is possible to adjust the level of universal income. Here, the universal income is 200 euros under 14 years, 250 euros between 14 and 25 years and 500 euros from 25 years onwards. The level of the levy is set at 33%.

All these parameters must necessarily be the subject of democratic deliberation, with the imperative constraint of a balanced budget.

4.3 Second result: a redistribution between territories

The population census that forms the basis of our microsimulation identifies each individual with a "cantville" field that corresponds roughly to a canton. The IRCOM databases of the DGFIP present income distributions at the commune level, which

makes it possible to reconstitute the INSEE "cantville". With a few more adjustments, it is possible to synchronize the demographic and economic data.

The table below is a statistical reconstruction whose reliability is less assured than the previous distribution by deciles. It shows with some consistency how the territories would benefit from the implementation of our scenario.

par Cantons / Villes (en €/UC)	RBG	RD	RU	Diff	%
Bastia (2B99)	1 457	1 508	1 553	45	3%
Bastia-1 (Partiel) (2B01)	2 257	2 097	2 092	-6	0%
Bastia-4 (Partiel) (2B04)	1 821	1 768	1 809	41	2%
Biguglia-Nebbio (2B05)	1 725	1 696	1 747	51	3%
Borgo (2B06)	1 578	1 599	1 639	40	3%
Calvi (2B07)	1 547	1 580	1 610	30	2%
Cap Corse (2B08)	1 748	1 713	1 758	45	3%
Casinca-Fumalto (2B09)	1 521	1 554	1 612	57	4%
Castagniccia (2B10)	1 437	1 486	1 549	63	4%
Corte (2B11)	1 487	1 532	1 545	13	1%
Fiumorbo-Castello (2B12)	1 523	1 559	1 602	43	3%
Ghisonaccia (2B13)	1 356	1 436	1 496	60	4%
Golo-Morosaglia (2B14)	1 475	1 514	1 578	64	4%
L'île-Rousse (2B15)	1 594	1 603	1 652	49	3%
Total Haute Corse	1 712	1 697	1 736	39	2%
Ajaccio (2A98)	1 708	1 695	1 732	37	2%
Ajaccio-5 (Partiel) (2A05)	2 086	1 977	2 000	24	1%
Bavella (Partiel) (2A06)	1 623	1 628	1 676	48	3%
Grand Sud (Partiel) (2A07)	1 583	1 604	1 649	45	3%
Gravona-Prunelli (2A08)	1 838	1 790	1 826	36	2%
Porto-Vecchio (2A99)	1 545	1 575	1 630	55	3%
Sartenais-Valinco (2A09)	1 503	1 536	1 589	53	3%
Sevi-Sorru-Cinarca (2A10)	1 600	1 607	1 657	50	3%
Taravo-Ornano (2A11)	1 881	1 821	1 848	26	1%
Total Haute-Corse	1 555	1 578	1 624	45	3%
TOTAL CORSE	1 628	1 634	1 676	42	3%

Unsurprisingly, consistent with the previous table, we see confirmation that the most opulent territory (Bastia-1) would see on average no gain from the implementation of universal income, unlike cantons such as Golo-Morosaglia, Castagniccia or Ghisonaccia. The case of a canton such as Porto-Vecchio is more ambiguous, as the matching of demographic and fiscal data is particularly difficult (with the presence of a large number of second homes).

Overall, we read here a confirmation of the achievement of an objective of the approach:

4 - It reduces inequalities between territories:

41- It is paid out to the entire population, making inequalities between territories less obvious and reducing them.

4.4 Third result: the correction of inconsistencies in the current system

The third table distinguishes the effect of the scenario for five categories of the population:

- A. Single person without children
- B. Couple without children
- C. Single parent with child(ren)
- D. Couples with child(ren)
- E. Families with at least one person 65 years of age or older

Type de famille	A	B	C	D	E
Revenu brut global / UC	1 758	1 752	1 527	1 352	1 593
Allocations familiales	0	0	30	43	0
Majoration pour âge	0	0	3	4	0
Complément familial	0	0	3	7	0
Alloc. de base de la PAJE			12	10	0
AAH - Adultes handicapés	16	10	14	13	9
ASPA - Personnes âgées					55
ASS - Solidarité spécifique					60
RSA - Solidarité active	48	13	41	11	0
Prime d'Activité	59	39	65	50	1
Prime de Fin d'Année	2	1	2	1	3
Somme des prestations	125	63	171	141	129
Impôt sur le revenu	-141	-98	-84	-50	-75
Prélèvements sociaux	-16	-29	-22	-19	-21
PFU - Prélèv. forf. unique	-8	-5	-9	-5	-3
Somme des prélèvements	-165	-132	-116	-75	-98
Revenu disponible / UC	1 719	1 682	1 582	1 418	1 624
Revenu universel / UC	519	667	592	645	590
Prélèvement 33% / UC	-580	-578	-504	-446	-526
Surtaxe (41% / 45%) / UC	-3	-5	-3	-4	-1
Complément handicap	5	3	5	5	2
Complément pers. âgées					5
Revenu dispo. avec RU	1 698	1 838	1 617	1 551	1 664
Effet de la redistribution	-20	156	34	133	40
Effet en % du revenu brut	-1%	9%	2%	9%	2%

This table confirms that couples, with or without children, would be generally favored by the reform. This is the correction of a historical anomaly in the social system. Except for the ASS, the social minima for a couple are never double that of a single person but limited at best to 1.5 times the individual amount. The theoretical principle of "equivalence scales" finds its most absurd application here, which can be illustrated with the parameters of the RSA.

This little-known anomaly is aggravated by a lack of consistency between social minima and housing subsidies. Let us illustrate this with the case of Michel, a single person without resources who receives the RSA and a housing allowance of 300 euros. His RSA is calculated by subtracting from the theoretical maximum (564.78 euros) a "housing lump sum" (67.77 euros) justified by the fact that he already receives the APL. He therefore benefits from a total aid of 797.01 euros.

If Michel decides to live with Carla, who is single and a beneficiary of the RSA, their housing assistance will increase moderately, to 360 euros, which is logical given that they are saving money by sharing the same home. Their joint RSA will be the maximum for two people (847.17 euros) minus the housing allowance for two (135.55 euros). The support they will receive by living together will therefore amount to €1,071.62 per month, which is 1.34 times what each of them received by living on their own (a total of €1,594.02 for two). This logic exists with most current conditional social benefits: for people with little or no income, entering a couple means considerably reducing their social benefits.

The logic of a universal, unconditional, individual, no-counterpart income respects privacy and does not interfere with the life choices of responsible adults. Of course, this philosophical choice has a cost. Everyone's universal income is fully preserved regardless of family configuration. This logic obviously does not apply to housing subsidies, which depend on many parameters, particularly local ones.

Conclusion

The work carried out in the framework of the ad hoc committee, since 2017, has made it possible to refine the philosophy and concrete benefits of a solution such as the universal tax income defined by the workshops of July and September 2019.

In essence, the aim is to change the withholding tax mechanism introduced at the beginning of 2019 and replace it with the monthly calculation by the tax authorities of a universal redistribution combining a transfer, of the order of 500 euros, and a levy on all income, at a rate to be adjusted from 30% to 35%.

This universal tax income gives everyone his or her place in society, avoiding the trap of a logic of "the rich giving charity to the poor". The integration of income tax into the system avoids the pitfall of financing and governance of the system. It makes it possible to rationalize complex systems of social and fiscal aid, as well as income tax itself.

The economic studies carried out as part of this project confirm that such a system applied to Corsica would indeed make it possible to reduce inequalities within the population and between territories. It would also make it possible to eliminate many anomalies in the calculation of current social and family aid.

These multiple advantages take on a flavor in the context of the crisis we are experiencing, inviting French institutions to consider the rapid introduction of this universal tax income. An experiment on the territory of Corsica could be carried out for the benefit of our population, with the benevolent interest of all the countries currently considering such a solution.